



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

*AVOCATS SANS FRONTIERES
FRANCE*

Vision : UN MONDE DE JUSTICE ET LIBERTE

Mission : APPORTER AUX PLUS FAIBLES LA PROTECTION DU DROIT

ASFF, 35 rue Ozenne, 31000 Toulouse
Tel. + 33 (0)5 34 31 17 83 – Fax. + 33 (0)5 34 31 17 84
<http://www.avocatssansfrontieres-france.org>
info@avocatssansfrontieres-france.org

LE MOT DU PRESIDENT

Avocats Sans Frontières France vous présente le rapport de ses activités pour l'année 2007.

Elles ont été accomplies par environ 80 bénévoles, soit un total de près de 16 000 heures de bénévolat, appuyés par nos salariés en France et à l'étranger.

A tous un grand merci, comme à ceux, avocats et juristes, colombiens, nigériens, cambodgiens, libyens, bulgares et chinois qui nous ont accompagnés dans ce travail au service du droit à la vie, à l'intégrité de la personne humaine et à la liberté.

Avocats Sans Frontières France fait la démonstration que bénévolat et professionnalisme peuvent se conjuguer et permettre de gagner la confiance et la reconnaissance tant des bénéficiaires de nos actions que des acteurs de la solidarité internationale.

L'année 2008 sera celle de notre 10^{ème} anniversaire ; témoignage de notre persévérance que seul un profond ancrage dans les valeurs de justice et de liberté explique.



François CANTIER
Président d'Avocats Sans Frontières France

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT 2

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION..... 5

- **DE SA CREATION A AUJOURD'HUI 5**
- **UNE RECONNAISSANCE AFFIRMEE 5**
- **LA CHARTE DE L'ASSOCIATION 6**
- **LES PARTENAIRES FINANCIERS D'ASFF EN 2007 7**
- **LE BUREAU D'ASFF 8**
- **L'EQUIPE DU SIEGE ASFF EN 2007 8**

I - LES PROJETS D'ASFF 9

- **PROJET NIGERIA 10**
 1. Pourquoi ASFF au Nigeria ? 11
 2. Descriptif de l'action 11
 3. Réalisations en 2007 11
 4. Perspectives pour 2008 : Renforcement des acteurs judiciaires et appui à la défense 13
 5. Les partenaires du projet Nigeria 13
 6. Les membres de l'équipe Nigeria 14
- **PROJET AFRIQUE FRANCOPHONE 15**
 1. Pourquoi ASFF en Afrique Francophone ? 16
 2. Descriptif de l'action 16
 3. Réalisations en 2007 17
 4. Perspectives pour 2008 : Développement des activités 19
 5. Les partenaires du projet Afrique Francophone 19
 6. Les membres de l'équipe Afrique Francophone 19
- **PROJET CAMBODGE 20**
 1. Pourquoi ASFF au Cambodge ? 21
 2. Descriptif de l'action 21
 3. Réalisations 2007 21
 4. Perspectives pour 2008 : Sensibilisation, formation, et autonomisation 24
 5. Les partenaires du projet Cambodge 24
 6. Les membres de l'équipe Cambodge 25
- **PROJET COLOMBIE 26**
 1. Pourquoi ASFF en Colombie ? 27
 2. Description de l'action 27
 3. Réalisations en 2007 28
 4. Perspectives pour 2008 : Phase finale des formations au Système Pénal Accusatoire et Expertise sur la formation d'ordres professionnels 30
 5. Les partenaires du projet Colombie 31
 6. Les membres de l'équipe Colombie 31

• Mission d’urgence en Libye	32
1. Pourquoi ASFF en Libye ?	33
2. Descriptif de l'action	33
3. Réalisations en 2007	34
4. Perspectives pour 2008 : Pour que soit enfin reconnue leur innocence.....	35
5. Les partenaires de la mission d’urgence en Libye	35
6. Les membres de la mission d’urgence en Libye.....	36
• Mission d’urgence en Chine	37
1. Pourquoi ASFF en Chine ?	38
2. Descriptif de l'action	38
3. Réalisations en 2007	38
4. Perspectives pour 2008 : Améliorer la défense.....	39
5. Les partenaires de la mission d’urgence en Chine.....	39
6. Les membres de la mission d’urgence en Chine.....	39
II - LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE D’ASFF	40
• La formation professionnelle des acteurs locaux	41
1. Les formations se déroulent sur deux axes	41
2. Le cursus de formation comprend trois grandes thématiques.....	41
• Formations ASFF : réalisations en 2007	43
1. Calendrier des formations dispensées en 2007	43
2. Bilan de l’action de formations en 2007	43
• Formations ASFF : perspectives pour 2008	45
1. Calendrier des formations prévues pour 2008	45
2. Renforcement des capacités du personnel	46
III – ÉVÈNEMENTS ASFF	47
• Évènements 2007	47
1. Troisième congrès mondial contre la peine de mort	47
2. Journée des associations	47
3. Présentation de l’ouvrage du Barreau des Hautes Alpes	48
4. Sortie du film : Le Dernier Voyage du Juge Feng	48
5. Conseils d’administration et Bureaux des acteurs d’ASFF	48
• Évènements en 2008	50
1. Les manifestations auxquelles ASFF prendra part	50
2. L’équipe du siège ASFF en 2008.....	51

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

■ DE SA CREATION A AUJOURD'HUI

La première association AVOCATS SANS FRONTIERES a été créée en 1992 en Belgique par des avocats de différents pays désireux de faire respecter les droits de l'Homme. L'objectif de cette association était d'assurer la défense de toute personne dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés et qui ne peut bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant.

La première action d'envergure a été conçue et mise en œuvre à la suite du génocide commis au Rwanda en 1994. De nombreux avocats européens, américains et africains ont ainsi participé à la tenue de procès pour une justice équitable pour les victimes, comme pour les accusés.

François CANTIER, avocat à Toulouse, a pris l'initiative en 1998, de fonder AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE (ASFF).

En 2008, ASFF fêtera ses 10 ans d'actions. Ainsi, depuis 10 ans aujourd'hui, ASFF a contribué à l'élargissement du concept initial en favorisant le partenariat avec les acteurs locaux, pour que soient renforcés la fonction de défense, le droit à un procès équitable et l'Etat de droit.

Déclarée auprès de la Préfecture de la Haute Garonne en France, elle est régie par la loi française relative aux associations et jouit à ce titre de la personnalité juridique. Aujourd'hui, AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE regroupe quelques 720 membres, parmi lesquels des avocats adhérents individuels, mais aussi la plus grande partie des Ordres d'avocats français et des institutions représentatives de la profession d'avocat en France. Elle bénéficie du soutien du Conseil National des Barreaux Français et de la Conférence des Bâtonniers de France et entretient des relations étroites avec les organisations internationales d'avocats.

Ses membres ont su également gagner sur le terrain la confiance des organisations nationales et internationales avec lesquelles des relations de partenariat ont été établies.

Du Cambodge au Nigeria, de la Colombie à la Chine, ASFF développe, en étroite collaboration avec la société civile et les autorités locales, des programmes d'accompagnement pour aider à la reconstruction juridique des pays en difficulté. En contribuant au renforcement de l'Etat de droit, ses membres luttent pour la reconnaissance d'un droit à une justice sans frontières.

■ UNE RECONNAISSANCE AFFIRMEE

- **Nations Unies**

En 2004, ASFF s'est vu décerner le titre d'ONG avec Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

- **Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

En avril 2005, l'OIF a accordé à ASFF le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones.

- **Présidence de la Commission Paix, Démocratie et droits de l'Homme**

En septembre 2005, François CANTIER, Président d'ASFF, a été élu président de la Commission des OING du volet Paix, Démocratie et droits de l'Homme auprès de l'OIF. Cette élection a été pour AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE l'affirmation de sa présence internationale et plus particulièrement dans l'espace francophone qui comporte 50 états.

■ LA CHARTE DE L'ASSOCIATION

Avocats Sans Frontières France réunit autour de valeurs communes des avocats, des juristes et d'autres professionnels déterminés à agir pour le respect et le développement des droits fondamentaux.

Avocats Sans Frontières France agit pour le droit au procès équitable et l'accès de tous à la connaissance et à la défense des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels à travers le service d'un avocat libre et indépendant et porte une attention toute particulière aux droits et à la défense des groupes et des personnes les plus vulnérables.

Avocats Sans Frontières France a l'ambition d'intervenir en tout lieu où une personne est menacée dans l'exercice de ses droits fondamentaux et ne peut avoir à ses côtés un avocat libre et indépendant.

Avocats Sans Frontières France fonde son action sur la présomption d'innocence, le droit pour tous à un avocat libre et indépendant et le serment de l'avocat d'assurer la défense sans préjugé ni discrimination.

Avocats Sans Frontières France œuvre pour la reconnaissance et le respect du rôle de l'avocat, conformément aux Principes relatifs au rôle du barreau adoptés par l'Assemblée des Nations Unies au Congrès de la Havane le 7 septembre 1990, qui définissent sa liberté, son indépendance, ses obligations déontologiques, les garanties de sécurité et les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Avocats Sans Frontières France participe par son existence et les actions qu'elle mène à la défense des droits fondamentaux, à l'instauration et au renforcement de l'Etat de Droit et à la lutte contre l'impunité.

Avocats Sans Frontières France ne se substitue pas aux avocats locaux ni à leurs organisations, auxquels elle n'a pas vocation de faire concurrence, mais intervient à leurs côtés et avec leur accord quand ils sont en difficulté en raison de leur activité professionnelle. Elle établit et entretient avec eux des relations confraternelles. Ainsi, elle agit uniquement lorsque son action tend à renforcer les compétences des acteurs locaux.

Avocats Sans Frontières France s'interdit toute participation à des actions de nature à compromettre son indépendance, celle des avocats ou ses valeurs et principes. Par conséquent, elle agit sans considération d'appartenance à des groupes politiques, religieux, philosophiques préexistants.

Tous ceux qui agissent au nom d'**Avocats Sans Frontières France** adhèrent sans réserve aux principes ici affirmés et les respectent dans leurs actions et leurs déclarations.

AUTOUR DE VALEURS COMMUNES

La présomption d'innocence

" Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui ont été assurées ".

Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 11 (1).

Le droit à la défense

" Toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, au moins, aux garanties suivantes : à être présente au procès et à se défendre elle-même ou à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix ; si elle n'a pas de défenseur, à être informée de ce droit d'en avoir un et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, à se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer ".

Pacte international des droits civils et politiques, article 14 (3 d).

■ LES PARTENAIRES FINANCIERS D'ASFF EN 2007

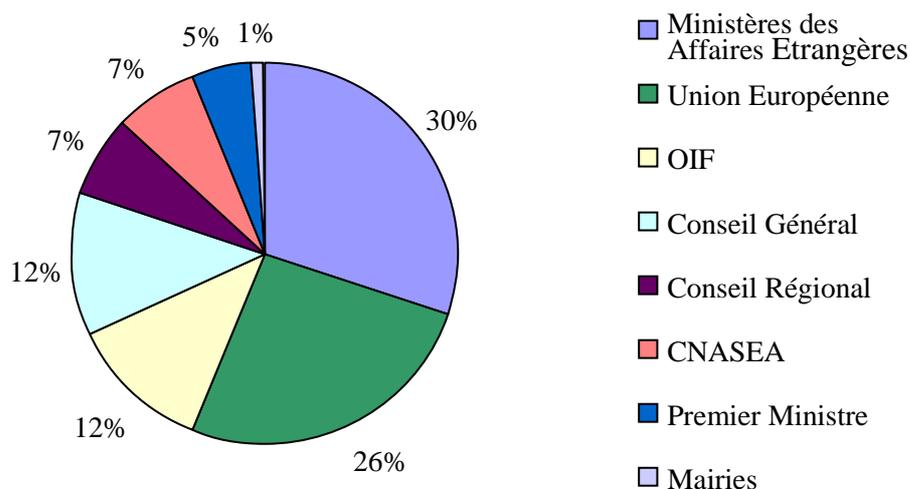
1. FONDS PUBLICS

= 443 187 euros

= 71,27 %

= Ministères des Affaires étrangères, Union Européenne, Organisation Internationale de la Francophonie, Conseil Généraux, Conseils Régionaux, CNASEA, Premier Ministre, Mairies.

REPARTITION DES RESSOURCES D'ORIGINE PUBLIQUE :



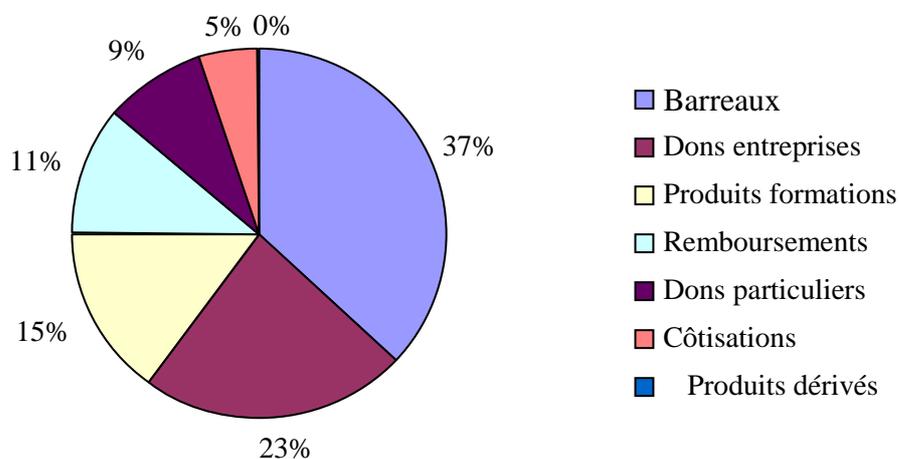
2. FONDS PRIVÉS

= 178 681 euros

= 28,73 %

= Barreaux, dons entreprises, produits formations, remboursements, dons particuliers, cotisations, produits dérivés.

REPARTITION DES RESSOURCES D'ORIGINE PRIVEE :



■ LE BUREAU D'ASFF

Président :

François CANTIER (Barreau de Toulouse)

Vice-présidente :

Catherine MABILLE (Barreau de Paris)

Trésorière :

Fabienne TRUSSES-NAPROUS (Barreau de Tarbes)

Secrétaire :

Gérard DUPUY (Juriste)

■ L'ÉQUIPE DU SIÈGE ASFF EN 2007

Directeur :

Hugo MOUDI KI JOMBWE

Coordinatrice Amérique Latine et Chargée de formation :

Magalie GRASSAUD et Sylvia MOREIRA

Coordinatrice Afrique :

Alix ARQUILLIERE

Coordinatrice Asie :

Caroline VAUTRIN

Gestionnaire financier :

Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER

Chargée de communication :

Elodie HERISSON

Stagiaires et bénévoles :

Aude ROUCH, traduction et communication

Yana KOLEVA, assistante du directeur

Andréa MAURIERES, fundraising

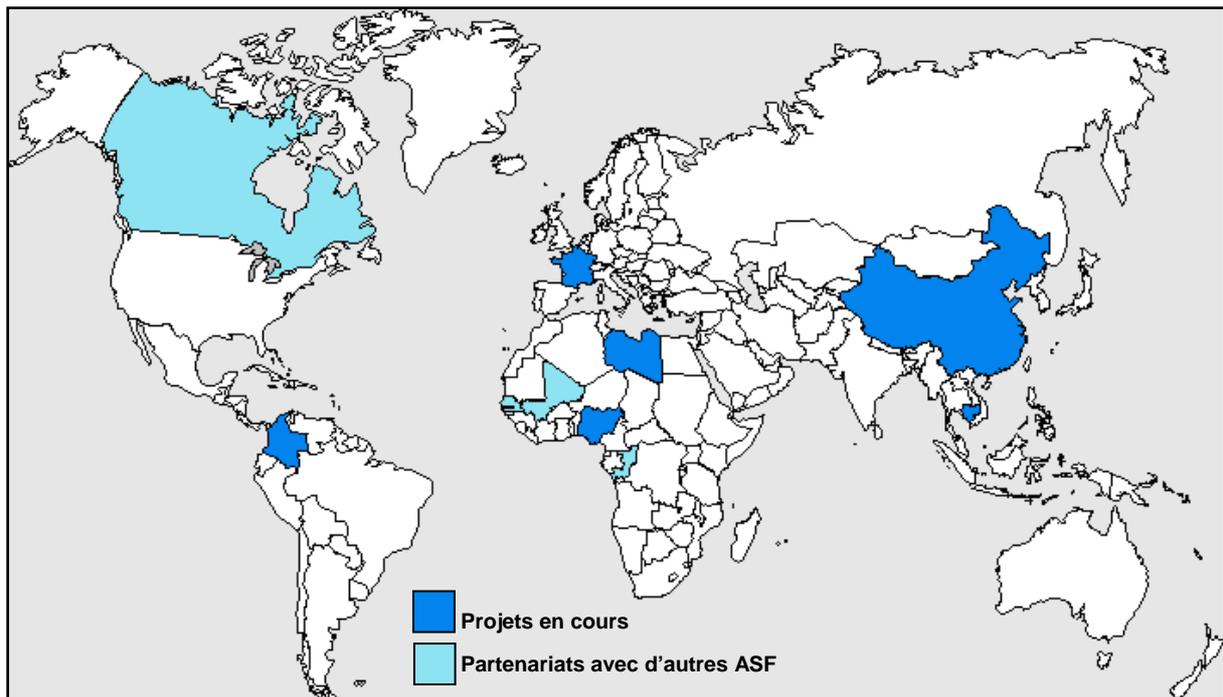
Dimitra APOSTOLIDIS, secrétariat

Julia HERAUT, assistante du directeur

Lydia PACHECO, assistante coordination projet

Bénédicte BOURGEON, assistante coordination de projet

I - LES PROJETS D'ASFF



1. Nigeria : Fondé sur les principes de partage d'expériences et en association avec les partenaires nigériens, Legal Aid Council et Nigeria Bar Association, l'action d'ASFF au Nigeria vise 3 objectifs principaux :

favoriser la promotion de l'Etat de droit, favoriser une jurisprudence locale visant à écarter les peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, et participer à l'abolition de la peine de mort.

2. Afrique francophone : Ce projet est porté par la volonté d'ASFF de diffuser et de promouvoir les droits de l'Homme en Afrique Francophone. ASFF met en œuvre un vaste programme de formation de formateurs en Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale, qui vise à terme, à former près de 200 avocats et personnels d'ONG de défense des droits de l'Homme venant d'une dizaine de pays d'Afrique.

3. Colombie : L'ensemble des actions du projet vise à améliorer : la sécurité (recensement des avocats en danger), l'indépendance (renforcement institutionnel de la profession) et les capacités des avocats, mais aussi à faire reconnaître par les autorités et la société civile, la légitimité de leur fonction et la nécessité de leur assurer une protection particulière.

4. Cambodge : Depuis 2004, ASFF participe au rétablissement de l'Etat de droit par le renforcement de la profession d'avocat (formation des jeunes avocats), l'aide juridique gratuite en faveur des populations les plus pauvres et la sensibilisation des populations isolées à la Justice. La volonté d'ASFF en Asie, est de renforcer les capacités locales et d'autonomiser les acteurs du système judiciaire.

5. Libye : Défense des 5 infirmières bulgares et du médecin palestinien accusés d'avoir délibérément contaminé des enfants par le virus du sida. Aujourd'hui, ASFF travaille pour faire reconnaître leur innocence et que soit établie la responsabilité de l'Etat libyen dans les tortures qui leur ont été infligées pendant leur détention.

6. Chine : Suite aux alertes reçues sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme en Chine, ASFF dépêche régulièrement des missions d'urgence pour assurer le suivi de 4 dossiers d'avocats menacés et/ou détenus en raison de l'exercice de leur profession. En échangeant avec les acteurs locaux ASFF cible leurs attentes en matière d'évolution des droits de l'Homme et de protection des avocats en vue de mettre en place une collaboration durable. Aujourd'hui ASFF tente de mobiliser la communauté internationale sur le sort des avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme en Chine.

■ PROJET NIGERIA

Soutien et appui aux avocats des accusés encourant la peine de mort
ou tout traitement cruel, inhumain ou dégradant



- Formations
- Suivi de cas

1. Pourquoi ASFF au Nigeria ?

La condamnation à mort par lapidation d'Amina Lawal pour cause d'adultère a marqué en 2003 le début de l'engagement d'ASFF au Nigeria.

En effet, ce cas amplement médiatisé est significatif des lacunes de la justice nigériane :

- Les règles fondamentales du procès équitable et du respect des droits de la défense, prévues par la Constitution nigériane, ne sont pas appliquées.
- Les trois systèmes pénaux qui coexistent prévoient tous la peine de mort non seulement pour des actes criminels mais aussi, dans certains Etats appliquant la Charia, pour des actes relevant de la vie privée, comme l'adultère.
- Les peines prononcées par les tribunaux Charia : la flagellation, l'amputation et la lapidation constituent, au regard des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ratifiés par le Nigeria, des traitements cruels, inhumains et dégradants. Ce sont avant tout les populations les plus vulnérables, dont les femmes, qui sont frappées par ces condamnations.

A cela s'ajoute la surpopulation carcérale due à la lenteur et aux défaillances du système judiciaire et au recours systématique à la détention provisoire. Ainsi de nombreux détenus, après des aveux obtenus sous la contrainte au commissariat, restent en prison sans avoir accès à un avocat, d'autres sont sans dossier...

Les conditions de détention dans les prisons surpeuplées sont déplorables : manque cruel d'hygiène, emprisonnement des mineurs avec les adultes...

Dans ce contexte, les avocats nigériens, par le biais du Legal Aid Council (LACON) - service d'aide juridictionnelle, de la Nigerian Bar Association et d'associations locales, ont exprimé leurs besoins en matière de soutien pratique, de formation et de partage d'expériences professionnelles et ont sollicité la présence des avocats d'ASFF à leurs côtés.

2. Descriptif de l'action

Dans le cadre de ce projet, 10 missions, depuis juillet 2006 ont été effectuées, essentiellement par des suivis de cas dans les prisons d'Abuja (Kuje et Suleja), de Bauchi et Lafia. En 2007, des actions de sensibilisation sous forme de tables-rondes réunissant l'ensemble des acteurs locaux de la vie judiciaire (policiers, magistrats, khadis, avocats, bureau du procureur, personnels pénitentiaires, organisations de la société civiles) ont complété ce travail de suivi de cas.

Le but est de favoriser le dialogue et susciter la réflexion entre les différentes parties prenantes du système pour identifier les points de blocages et trouver des solutions.

Les activités 2007 ont également été complétées par des actions de formation à destination des avocats du Legal Aid Council (Bureau d'aide juridictionnelle) à la demande de celui-ci sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ratifiés par le Nigeria.

3. Réalisations en 2007

L'équipe Nigeria a effectué 6 missions au Nigeria au cours de l'année 2007, en collaboration avec ASF Québec ou seule.

Composée de deux à quatre personnes, les missions de suivi de cas et de formation ont eu lieu en janvier, février, juillet, septembre, octobre et novembre.

La mission d'octobre a été particulièrement importante car le chargé de mission, Siamak Mostafavi, a pu rester environ 1 mois et demi sur le terrain pour évaluer les activités du programme, renforcer les liens avec les autorités et institutions locales et initier la création d'ASF Nigeria.

Cependant, une interruption des activités au printemps 2007 a dû avoir lieu pendant quelques mois en raison de la tenue des élections générales et des violences qui en ont résulté.

Le projet se déroule dans quatre zones cibles principales :

- Abuja, et ses prisons de Kuje et Suleja
- Bauchi
- Lafia
- Lagos et les prisons de Kiri Kiri et d'Ikoyi

A ces zones, viennent s'ajouter les villes où se déroulent les formations dispensées aux avocats du LACON, qui sont aussi l'occasion de visiter la prison et d'organiser une table ronde réunissant les magistrats, les avocats et d'autres acteurs de la vie judiciaire :

- Enugu
- Ibadan
- Kaduna

De plus, ASFF a été amené à suivre le procès de 18 jeunes hommes, accusés de "sodomie" et "vagabondage" à Gombe, qui risquent la peine de mort par lapidation.

- **Soutien aux avocats : identification des cas, constitution d'un réseau d'avocats *pro bono* et suivi des cas à Abuja, Bauchi, Lafia et Lagos.**
 - Visite des prisons et rencontre des personnes condamnées ou inculpées.
 - Rencontre avec les avocats locaux en charge ou susceptibles de prendre en charge, dans le cadre de l'aide juridictionnelle, les dossiers identifiés.
 - Répartition des dossiers entre les avocats et mise au point d'une stratégie de défense et de suivi des cas pour chacun des dossiers.
 - Préparation des dossiers de défense en utilisant les arguments d'interprétation de la loi pénale charia le cas échéant, ceux du procès équitable, de la Constitution et des traités internationaux ratifiés par le Nigeria.
 - Présence des équipes d'ASF lors des audiences les plus importantes.
 - Elaboration d'une base de données pour une systématisation du suivi de cas.
- **Promotion des droits fondamentaux et des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme.**
- **Formation des avocats de l'aide juridictionnelle** sur les instruments juridiques internationaux appliqués aux thèmes de la garde à vue, des conditions d'obtention de la preuve, de la détention et des recours possibles à :
 - Enugu
 - Ibadan
- **Organisation de tables rondes et séminaires réunissant les différents acteurs de la vie judiciaire locale** (magistrats, avocats, personnels pénitentiaires, policiers et kadis le cas échéant) pour susciter le dialogue et la réflexion sur le thème des droits fondamentaux à :
 - Bauchi
 - Lafia
 - Enugu : 24 avocats du LACON ont bénéficié d'une formation de 2 jours

Ibadan : 15 avocats et représentants du Ministère de la Justice.

Les autres acteurs locaux de la vie judiciaire (magistrats, policiers, personnels pénitentiaires, personnels du Ministère de la Justice, ONG locales) : 71 acteurs ont participé à des séminaires de réflexion et d'échanges sur le respect des droits fondamentaux.

Lafia, le 14 décembre 2006, la table-ronde intitulée « Les droits des personnes arrêtées ou détenues : quelle application ? » a réuni 12 personnes, dont des avocats, des magistrats, des

représentants du Barreau, du Parquet, du Ministère de la Justice, de la Police, de l'Administration Pénitentiaire, du Ministère de la condition féminine et du développement social et d'ONG locales.

Bauchi, le 23 février 2007, la table-ronde sur les droits de l'Homme a réuni 42 personnes, dont le bâtonnier de Bauchi, le Grand Khadi de Bauchi, des représentants du LACON, des magistrats et des avocats.

Enugu, le 20 juillet 2007, 17 personnes ont participé à une table-ronde sur les thèmes des droits fondamentaux des personnes arrêtées ou détenues, dont 9 magistrats et 8 avocats du LACON.

Les bénéficiaires finaux : environ 80 détenus ont bénéficié de l'intervention d'ASFF dans leur dossier.

4. Perspectives pour 2008 : Renforcement des acteurs judiciaires et appui à la défense

Les prochaines missions au Nigeria sont prévues entre janvier et octobre 2008 au nombre de 4, dont :

- Missions de suivi de cas dans les villes d'intervention habituelles : Abuja, Bauchi, Lafia et Lagos.
- Formation des avocats du LACON à Kaduna et Bauchi sur les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme.
- Organisation d'une activité de sensibilisation des officiers de police sur les droits fondamentaux à Lafia, par le biais d'une expérience pilote.
- Organisation d'une conférence à Lagos sur le thème « Garde à vue et détention provisoire » réunissant les acteurs locaux du système judiciaire, à savoir autorités locales et organisations de la société civile.

Au-delà des missions, l'année 2008 sera l'illustration de la volonté de développer les partenariats avec les institutions locales telles que le Nigerian Bar Association, les Ministères de la Justice des Etats où l'on intervient, les organisations de la société civile actives dans le domaine du droit afin d'agir en synergie avec tous ces acteurs.

De même, un projet de lutte contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, est en cours de développement dans le but de systématiser et améliorer l'aide apportée par ASFF.

Enfin, la création d'ASF Nigeria est actuellement en cours, il s'agit de la constitution du Board of Trustees, l'équivalent du Bureau de l'association avec les participations d'avocats, magistrats et de professeur de droit dont l'autorité est reconnue.

5. Les partenaires du projet Nigeria

Projet mené grâce au soutien des bailleurs de fonds :

- Ministère Français des Affaires Etrangères
- Agence Canadienne de Développement International

Projet mené en partenariat avec :

- Barreau de Paris
- ASF Québec
- Cabinet Clifford Chance

Projet mené en collaboration avec des partenaires locaux :

- Nigerian Bar Association
- Legal Aid Council
- associations locales (JAHEC)

6. Les membres de l'équipe Nigeria

Catherine MABILLE, responsable de projet
Ivan PANEFF, responsable adjoint
Alix ARQUILLIERE, coordinatrice de projet
Delphine MAMOUDY, assistante de la responsable de projet
Lydia PACHECO, assistante de la responsable de projet

Sabah BOUMESLA, chargée de mission
Ziyad CLOT, chargé de mission
Emilie DE VAUCRESSON, chargée de mission
Constance DEWAVRIN, chargée de mission
Jean-Sébastien MARIEZ, chargé de mission
Siamak MOSTAFAVI, chargé de mission
Mathieu ODET, chargé de mission
Cécile OSTIER, chargée de mission
Haiba OUAISSI, chargé de mission

Valérie BECKER
Dominique CHARLES
Loïc GUERIN
Clémence HERAULT-DELANOE
Aurélie LUBOT
Lionel NJEUKAM
Gaëlle MAUGIN
Dako MOZAGBA
Eleonore PEIFFER
Elise THIEBAUT
Avelina VIEIRA



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



Agence
canadienne de
développement
international

MAIRIE DE PARIS 

C L I F F O R D
C H A N C E

■ PROJET AFRIQUE FRANCOPHONE

Diffuser et promouvoir les droits de l'Homme
en Afrique Francophone via la formation de formateurs



Pays concernés :

- Afrique centrale : Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Tchad.
- Afrique de l'Ouest : Afrique de l'Ouest francophone : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.

1. Pourquoi ASFF en Afrique Francophone ?

ASFF a suivi très activement le processus de création de la Cour Pénale Internationale (CPI) et participé à la création du Barreau Pénal International dont elle est membre. De nombreux membres d'ASFF ont une expérience de la défense devant les Tribunaux Pénaux Internationaux, ou d'une manière plus large du traitement judiciaire des crimes internationaux et des violations les plus graves des droits de l'Homme.

Dès 2003, dans le but de partage d'expériences et de savoir-faire, ASFF met en place des formations pour que les acteurs de la défense des droits de l'Homme puissent s'adapter à la procédure très particulière de la CPI qui permet des incriminations pour les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les premières formations, bien que se déroulant en France, ont suscité l'intérêt de nombreux avocats et juristes africains. A leur demande, ont été organisées en 2005 des formations sur la CPI et les Instruments Juridiques Internationaux Protectors des droits de l'Homme au Congo Brazzaville, Mali et Sénégal. Le succès rencontré dans les trois pays a confirmé l'ampleur de la demande et des besoins en la matière.

C'est pourquoi ASFF, avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et en étroite collaboration avec les barreaux, les associations d'avocats locaux et les OING de l'espace francophone, met en œuvre un vaste programme de formation de formateurs en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Il s'agit à terme de former environ 160 avocats et autres défenseurs des droits de l'Homme venant d'une vingtaine de pays d'Afrique centrale et de l'occidentale, dont un noyau de vingt formateurs dans chaque région capables à leur tour de démultiplier l'impact de cette formation.

Le programme de formation de formateurs à la Cour Pénale Internationale et aux Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme est motivé par :

- Une demande forte pour faire face à des violations massives des droits de l'Homme
- La nécessité de renforcer les connaissances et pratiques des acteurs juridiques africains concernant les Instruments juridiques Internationaux et le fonctionnement de la Cour Pénale Internationale pour permettre une réaction adaptée face à ces violations.
- Un nombre de formations insuffisant pour une très forte demande.
- La nécessité de favoriser la mise en relation et le travail en réseau des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG présents dans ces deux régions.

2. Descriptif de l'action

Pour faire face aux besoins en formation sur la défense des droits de l'Homme en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, le programme proposé permettra de constituer un vivier de formateurs-praticiens expérimentés, à la fois compétents dans le domaine juridique et pédagogique.

La formation aux techniques pédagogiques constitue la première étape d'un cursus complet de formation de formateurs aux droits de l'Homme qui se compose ensuite d'une formation aux techniques juridiques (instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et Cour Pénale Internationale) et d'un accompagnement à la formation.

Il s'agit donc de mettre en place un double cursus de formation de formateurs aux droits de l'Homme, l'un en Afrique Centrale, l'autre en Afrique de l'Ouest, en 4 étapes :

- **Étape 1 : formation de formateurs aux techniques pédagogiques - 6 jours**
Concevoir et animer des actions de formation efficaces et adaptées au(x) groupe(s) cibles.
- **Étape 2 : formation de formateurs à la technique juridique – 7 jours**
Maîtriser l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et les procédures de la Cour Pénale Internationale.
- **Étape 3 : module complémentaire – 3 jours**
Renforcer ses compétences en méthodes d'animation, maîtriser le travail en réseau.
- **Étape 4 : accompagnement et évaluation : 3 jours + 2 jours**
 - 2 sessions de formation de 3 jours chacune dispensées par les stagiaires-formateurs accompagnées par les formateurs d'ASFF.
 - 1 session de regroupement de 2 jours pour l'évaluation finale de la formation.

Les bénéficiaires du projet :

Le public ciblé concerne les avocats et défenseurs des droits de l'Homme, avec un nombre de bénéficiaires directs compris entre 36 et 40 (sachant qu'entre 80 et 160 bénéficiaires le seront indirectement).

Objectifs généraux :

Renforcer de manière significative les capacités des défenseurs des droits de l'Homme à assurer une meilleure défense des citoyens par un réseau solidaire et un recours plus systématique à tous les instruments et procédures internationaux de protection des droits de l'Homme afin de promouvoir une large diffusion des principes, valeurs et outils qui permettent de renforcer l'Etat de Droit, la démocratie et la paix.

Objectifs spécifiques :

- Former des avocats et défenseurs des droits de l'Homme à l'utilisation des instruments juridiques internationaux et à la procédure de la Cour Pénale Internationale.
- Constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leur pays respectifs.
- Faciliter la mise en place d'un réseau régional solidaire, réactif et protecteur d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Résultats attendus :

Les praticiens formés auront :

- Renforcé leurs compétences professionnelles en matière d'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et de justice pénale internationale.
- Acquis les connaissances et savoir-faire nécessaires pour concevoir et animer des formations pratiques destinées soit à leurs confrères, soit à d'autres cibles chez eux ou dans des pays de la même région adaptées aux besoins et contextes spécifiques.
- Constitué un réseau régional solidaire de formateurs et de praticiens des droits de l'Homme.

3. Réalisations en 2007

La première étape du cursus de formation, qui en compte 4, s'est déroulée, pour la sous-région Afrique de l'Ouest, à Porto Novo au Bénin du 10 au 16 décembre 2007 dans les locaux de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (Résuma). Il s'agissait de la formation aux méthodes pédagogiques auprès de 19 stagiaires venus de 9 pays d'Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo).

Objectifs généraux de la formation pédagogique :

- Constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leur pays respectifs.
- Faciliter la mise en place d'un réseau régional d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Objectifs spécifiques de la formation pédagogique :

- Apprendre à concevoir des programmes de formation selon des méthodes adaptées aux publics cibles et aux objectifs poursuivis.
- Apprendre à animer et co-animer des groupes hétérogènes.
- Savoir évaluer l'efficacité de leurs prestations.

Profils des stagiaires :

Ce sont des avocats et représentants d'organisations de la société civile impliqués dans la défense des droits de l'Homme et dans la formation.

Ces 19 stagiaires sont issus des 9 pays mentionnés ci-dessus, dont 6 femmes, soit 1/3 des participants. Chaque pays est représenté par 2 ou 3 stagiaires. Tous les stagiaires présents s'impliquent dans de nombreuses activités de formation et/ou de défense des droits de l'Homme, à la fois auprès de leur Barreau et auprès d'organisations de la société civile.

Les Barreaux et les organisations de la société civile engagés dans la défense des droits de l'Homme et l'accès à la justice sont représentés à part égale.

Néanmoins, les OING de l'espace francophone des droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Paix ont été privilégiés.

Ce groupe de personnes ressources va suivre l'ensemble du cursus ; à l'issue de ce programme de formation, ils seront à même de dispenser des formations aux instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et à la CPI, de participer aux procès devant la CPI (si 10 ans de barre, etc.), former un réseau d'alerte de défenseurs des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

PAYS	ORGANISATION	NOM STAGIAIRE
BENIN	Coalition CPI	Eliane EGUE-ADOTE
	Femmes Juristes	Alice CODJIA SOHOUEYOU
	BARREAU	Elie VLAVONOU KPONOU
BURKINA	BARREAU	Frank TOE
	Femmes Juristes	Franceline TOE-BOUDA
COTE D'IVOIRE	LIDHO	Constant DELBE
	BARREAU	Aïchata KONE
GUINEE	MDT	Kpana Emmanuel BAMBA
	BARREAU	Boubacar SOW
MALI	ASF MALI	Aliou BOUBACAR
	BARREAU	Mamadou SYLLA
	AMDH	Moctar Mariko
MAURITANIE	BARREAU	Bilal ABDEL BARKA DICK
	ASF Mauritanie	Ahmed Salem BOUHOUBEYNI

NIGER	BARREAU	Asmane GOURMOU
	BARREAU	Aïchatou GARBA MAHAMANE
SENEGAL	BARREAU	Borso POUYE
	RADDHO	Amadou Aly KANE
TOGO	BARREAU	Jil-Benoît Kossi AFANGBEDJI
	OPAD	Akouete EDAN

NB : 53 % des participants étaient de représentants de barreaux
et 47 % des représentants d'Organisations Non Gouvernementales

A l'issue des 6 jours de formation, outre les compétences pédagogiques et méthodologiques apportées aux stagiaires, la formation a permis de :

- Constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leurs pays respectifs ;
- Faciliter la mise en place d'un réseau régional d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Cette première phase de la formation prépare les stagiaires à recevoir la formation technique (phase 2) puis à concevoir et à animer des formations sur les droits de l'Homme dans la sous-région.

Bien que la plupart des participants soient engagés dans des actions de formation au sein de leur barreau ou de leur association, les 19 participants ont déclaré ignorer tout des sujets abordés (méthodes pédagogiques), ce qui confirme le réel besoin en formation des formateurs afin que ces personnes ressources puissent dispenser des formations mieux adaptées et plus efficaces.

4. Perspectives pour 2008 : Développement des activités

Un calendrier prévisionnel a été élaboré :

FORMATIONS	LIEU	DATE
Formation à la technique juridique (instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme)	Bamako, MALI	mai 2008
Renforcement pédagogique	Dakar, SENEGAL	septembre 2008
Formation aux méthodes pédagogiques	Pointe Noire, CONGO	été 2008
Formation à la technique juridique	Yaoundé, CAMEROUN	décembre 2008

5. Les partenaires du projet Afrique Francophone

L'Organisation Internationale de la Francophonie

6. Les membres de l'équipe Afrique Francophone

Marie-José CANTIER, Chef de projet
Caroline LAMBERT DE CESSEAU, Formatrice
Alix ARQUILLIERE, Coordinatrice de projet

■ PROJET CAMBODGE

Rétablissement de l'Etat de Droit par le renforcement de la profession d'avocat



- Capitale du Cambodge
- Villes où ASFF est présent par ses avocats

1. Pourquoi ASFF au Cambodge ?

Plusieurs raisons ont justifié l'intervention d'ASFF :

- Deux décennies de guerre civile, qui a débuté par les crimes des Khmers Rouges, ont privé le Cambodge de ses intellectuels et de la majorité de ses juristes.
- Le Centre de Formation Professionnel des Avocats Cambodgiens doit faire face à un nombre croissant de jeunes juristes voulant accéder à la profession d'avocat. En 1995, l'association naissante du Barreau du Cambodge comptait 25 avocats. En 2006, ce chiffre s'élève à près de 500 personnes.
- Le système d'aide juridictionnelle étatique connaît des dysfonctionnements. Les avocats sont quasiment tous installés en capitale, très peu exercent en province. Cet état de fait a de lourdes conséquences : lenteur des procédures, détentions provisoires abusives...
- Le contexte juridique est en pleine évolution notamment dans le cadre d'une réforme du système judiciaire initiée en 2003 qui prévoit l'adoption de 8 nouvelles lois fondamentales.
- La création des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens rend nécessaire la familiarisation des avocats cambodgiens au droit pénal international et aux Instruments Juridiques Internationaux de défense des droits de l'Homme.

Aussi, la volonté d'ASFF au Cambodge, comme ailleurs, est de renforcer les capacités locales et d'autonomiser les acteurs du système judiciaire.

2. Descriptif de l'action

ASFF et le Barreau du Cambodge participent à des conférences et des réunions de travail communes depuis 1998. Le Barreau du Cambodge a exprimé dès le départ son intérêt pour les activités menées par ASF-France.

Depuis 2005, ASFF participe au rétablissement de l'état de droit par le renforcement de la profession d'avocat et l'aide juridique en faveur des populations des provinces à travers deux programmes.

Un premier programme de formation a été mis en œuvre en 2005 pour une période de trois ans. Des chargés de mission d'ASFF, accompagnés par des co-formateurs cambodgiens, dispensent des formations auprès des élèves avocats du Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA). Ces formations portent sur la pratique professionnelle des avocats et sur l'utilisation des conventions internationales protectrices des droits de l'homme ratifiées par le Cambodge.

Un deuxième programme a débuté en 2006. Il vise à assurer un service d'aide juridique gratuit dans toutes les provinces de pays en faveur des plus pauvres.

La mise en œuvre de ces deux programmes est réalisée à la fois grâce au concours des chargés de mission, avocats bénévoles, membres du groupe Cambodge et au travail de l'équipe locale sur place à Phnom Penh et du siège à Toulouse.

3. Réalisations 2007

• Programme de formation des élèves avocats

Afin de pérenniser le programme de formation, un groupe de personnes ressources a été créé dès 2005 regroupant une quinzaine de jeunes juristes cambodgiens. Ces derniers ont reçus avant chaque session de formation des élèves avocats une formation de co-formateurs de 2 jours (soit 4 jours au total). L'objectif est de les préparer à co-animer les formations d'avocats aux cotés des formateurs français et ainsi leur permettre, à terme, de dispenser de manière autonome les formations d'ASFF.

En 2007, deux co-formateurs co-animent les formations au lieu d'une personne les années précédentes. Le but est de renforcer la pratique des co-formateurs.

D'autre part, les formations de co-formateurs se sont adressées à un plus grand nombre de stagiaires afin de constituer un groupe de personnes ressources capables d'assurer les formations de manière autonome plus important :

- Du 28 au 30 juin formation sur *Le rôle de l'avocat* = 17 personnes formées.
- Les 09 et 10 novembre formation sur *L'utilisation en droit interne des Conventions internationales ratifiées par le Cambodge* = 19 personnes formées.

Par ailleurs, 2 sessions de formations de 5 jours ont été dispensées aux élèves avocats du Centre de Formation professionnelle des Avocats Cambodgiens (CFPA) de la promotion 2007 à la faculté de droit de Phnom Penh.

Les formations ont été dispensées par 4 formateurs français membres du Groupe Cambodge, assistés par 2 co-formateurs cambodgiens :

- La première formation a eu lieu du 2 au 6 juillet 2007 auprès de 44 stagiaires, sur le thème du *Rôle de l'avocat*.
- La seconde session a été dispensée du 12 au 16 novembre 2007 à 44 stagiaires sur le thème *L'utilisation en droit interne des Conventions Internationales ratifiées par le Cambodge*.

Lors des formations, les stagiaires et les formateurs se sont rendus à une audience au tribunal de Phnom Penh afin que la formation soit confrontée à la réalité pratique.

La conception des outils pédagogiques des formations au Cambodge a été réalisée par les avocats et magistrat du *Groupe Cambodge*, sous la supervision du responsable pédagogique d'ASFF.

A noter :

En 3 ans, ASFF a formé 3 promotions d'élèves avocats et plus de 15 co-formateurs qui constituent le groupe de personnes ressources.

Ce programme est arrivé à terme en décembre 2007. Une demande de renouvellement a été déposée notamment auprès de l'Ambassade de France au Cambodge et du Ministère des Affaires Etrangères à Paris afin de dispenser 2 formations par an aux co-formateurs et aux avocats du CFPA.

Le renouvellement du programme est justifié par le besoin d'autonomiser davantage les co-formateurs.

- **Programme d'aide juridique (AJ)**

Depuis 2 ans, 25 avocats cambodgiens ASFF ont installé un cabinet d'avocats dans toutes les juridictions provinciales du Cambodge. Ils assurent une défense gratuite à la population la plus défavorisée.

En échange, une indemnité mensuelle leur est versée. Ils ont également la possibilité de se créer une clientèle privée, l'objectif étant qu'à terme ils puissent vivre en exerçant leur profession de manière autonome.

Le suivi des activités du programme et des cas traités par les avocats du programme est assuré par des déplacements en province des coordinateurs du programme ainsi que par le responsable du projet et l'adjoint au responsable. En 2007, ils ont rendu visite à tous les avocats installés en province et au personnel des juridictions lors de tournées effectuées en janvier, février, juillet et novembre.

Afin de soutenir le travail et les compétences des avocats de l'AJ, ces derniers ont reçu trois formations dispensées par ASFF en 2007, sous forme de colloques réunissant également d'autres acteurs du système judiciaire.

De la même façon que pour le programme de formation des élèves avocats, des co-formateurs cambodgiens membres du groupe de personnes ressources co-animent ces formations avec des formateurs français :

- Du 22 au 26 janvier les avocats du programme ont bénéficié d'une formation de 5 jours à Phnom Penh sur le *Rôle de l'avocat*.
- Les 12 et 13 juillet, un séminaire à Sihanoukville a réuni les avocats et le représentant du Barreau du Cambodge pour une formation de 3 jours sur *La Pratique du Code de Déontologie* (organisation d'un cabinet d'avocat, relations entre avocat et magistrat, Code de déontologie)

Les bonnes pratiques professionnelles et le problème de corruption ont été abordés en groupe complet en fin de colloque.

L'échange inter culturel prend ici tout son sens. Les formateurs français peuvent ressentir certains « blocages » de la part de confrères cambodgiens, à cause de pratiques sociales ou culturelles différentes. Le partage d'expérience est ici une méthode privilégiée pour amener les stagiaires à créer le dialogue et inviter les aînés à prendre la parole en premier.

La dernière formation de l'année a eu lieu à Siem Reap du 20 au 22 novembre. Il s'agissait d'un colloque réunissant les avocats du programme AJ (23 étaient présents) ; des magistrats (7 Présidents de tribunaux, 3 Vice-Présidents de tribunaux et 9 juges) et des procureurs (14), soit 58 personnes au total. Le thème abordé était *Le code de procédure pénale garant du procès équitable*.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par François CANTIER, président d'ASFF, autour de 5 représentants du Ministère de la justice notamment le secrétaire d'Etat à la Justice, de 5 représentants du Bâtonnier, du responsable de la formation des avocats, du Vice-gouverneur de Siem Reap et des représentants des services de coopération internationale (Union européenne, Ambassade de France).

L'objectif de ce colloque était de créer des conditions de partage et de dialogue entre les professionnels du milieu judiciaire sur l'utilisation de leur nouveau code de procédure pénale promulgué en juin 2007.

A cette occasion, les membres du groupe Cambodge ont élaboré un nouveau module de formation. Ce module aborde les différents stades de la procédure pénale : enquête et garde à vue, instruction, jugement et recours.

Parmi les méthodes de formation mobilisées figurent les jeux de rôle. Ainsi, des professionnels ont été amenés lors de ces séances à occuper des postes différents : des audiences ont été présidées par des avocats, des plaidoiries prononcées par des magistrats et greffiers...

- **La sensibilisation de la population à la justice et au rôle de l'avocat**

Afin de favoriser l'accès à la justice, il a été nécessaire de sensibiliser la population sur le rôle de l'avocat. Les formateurs se sont rendus du 9 au 11 juillet dans 3 orphelinats (Kampot, Takéo et Kiep) pour sensibiliser les enfants sur le métier d'avocat et la justice. 258 enfants, âgés de 3 à 18 ans, ont ainsi pu être sensibilisés. Cette activité a été menée en partenariat avec l'*Ecole de Droits de l'Homme* qui a conçu les outils pédagogiques spécialement destinés aux enfants : un tribunal miniature et des marionnettes représentant les acteurs du procès et l'association *Enfants d'Asie*.

L'*Ecole des Droits de l'Homme* a fourni aux formateurs des planches de découpage cartonnées donnant naissance à la construction simplifiée d'une salle d'audience et de figurines destinées à occuper sur cette scène miniature les places réelles des divers protagonistes et personnages d'un procès (juge, procureur, greffier, prévenu, témoins, victimes, avocats, public).

Les enfants ont pu découvrir les personnages présents et indispensables à la tenue d'un procès et le rôle de l'avocat. Une valise contenant un petit théâtre de marionnettes, représentant elles aussi tous les personnages d'un procès a permis aux enfants de manipuler les personnages, de se les approprier physiquement pour faire évoluer l'action dans la chronologie et l'utilité du procès.

A tout âge, les enfants et adolescents ont une conception de la notion de juste et d'injuste et ont une situation vécue de ce sentiment. La méthode des mises en situation et du jeu de rôles a révélé des découvertes surprenantes : les enfants ont simulé des situations de violences conjugales, parentales, de brutalités gratuites de la part des adultes dans les lieux publics... Dans les trois orphelinats les adolescents ont mis en scène des cas de marchandisation de femmes et de prostitution forcée.

La sensibilisation de la population a également été menée par les coordinateurs du programme AJ. Lors de leurs déplacements en province, ils ont distribué des plaquettes d'information et de sensibilisation pour informer les justiciables de la présence d'un avocat gratuit dans leur province ; et les coordonnées de celui-ci. L'information est aussi diffusée auprès des chefs de villages qui font un important travail de relai auprès des villageois les plus défavorisés.

4. Perspectives pour 2008 : Sensibilisation, formation, et autonomisation

Le but d'ASFF au Cambodge est de poursuivre la formation des élèves avocats dans l'objectif d'autonomiser les co-formateurs et continuer la mise en œuvre du programme d'aide juridique en renforçant les capacités des avocats du programme mais aussi d'autres acteurs du secteur judiciaire et en développant des activités de sensibilisation.

Dans le cadre de l'obtention des financements du nouveau programme de formation des élèves avocats, 2 missions sont programmées en juillet et en novembre 2008 pour la formation de co-formateurs et des élèves avocats à Phnom Penh.

Missions planifiées en 2008, dans le cadre du programme d'aide juridique :

Février :

- Formation interne de 5 jours dispensée aux avocats du programme assurant l'aide juridique devant les tribunaux de province. Approfondissement du travail sur le nouveau code de procédure pénale débuté en novembre.
- Rencontre des avocats et des présidents des tribunaux en province (tourné en province pour suivre le travail des avocats).

Juillet :

- Formation externe réunissant les avocats du programme et des élèves officiers de police judiciaire (Sihanoukville).
- Sensibilisation des enfants dans 3 orphelinats.
- Visites en province (suivi des avocats, rencontre avec les présidents des tribunaux)

Novembre :

- Formation externe réunissant avocats du programme et greffiers à Siem Reap.
- Visite en province.

Enfin, 2008 sera une année très importante pour ASFF au Cambodge ; l'équipe suivra de près la tenue des procès des anciens dirigeants des Khmers rouges, accusés pour certains de crimes contre l'humanité. Les premiers procès devraient se tenir courant 2008.

5. Les partenaires du projet Cambodge

Partenaires exécutifs :

- Association du Barreau du Royaume du Cambodge
- Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens
- Ecole des Droits de l'Homme
- Enfant d'Asie - ASPECA

Partenaires financiers :

- Union Européenne
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ambassade de France au Cambodge
- Organisation Internationale de la Francophonie
- Conseil Régional Pays de la Loire
- Barreau de Nantes

6. Les membres de l'équipe Cambodge

Martine JACQUIN, Responsable des programmes
François ROGER, Adjoint à la Responsable des programmes
Marie-José CANTIER, Responsable des formations
Caroline VAUTRIN, Coordinatrice du projet
Jean Baptiste De SEZE, Responsable local à Phnom Penh
Sinek NAY, Assistant du responsable local - Administrateur
Bunthoeun CHEA, Coordinateur du programme d'Aide Juridique
Lay MARDI, Coordinateur du programme d'Aide Juridique
Viravuth NHEK, Coordinateur du programme d'Aide Juridique

Une vingtaine d'avocats bénévoles travaillent également sur le projet ; 9 d'entre eux ont été chargés de mission en 2007 :

Philippe CANONNE
Françoise GAUTRY
Daniel LOSQ
Christine MARTINEAU
Philippe MORICEAU
Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE
Alix PHIQUEPAL D'ARUSMONT
Ghislaine SEZE
Fabienne TRUSSES-NAPROUS



NB : Le rapport ci-présent ne reflète en rien l'opinion de l'Europe Européenne.

■ PROJET COLOMBIE

Défense des droits de la défense, soutien à la profession d'avocat
via la formation et la création de réseau



● Missions et formations en Colombie

1. Pourquoi ASFF en Colombie ?

La Colombie est caractérisée par un contexte de conflit armé et de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Face à cette situation, les avocats colombiens – principaux garants des droits de la défense et du procès équitable – ont une fonction clé dans l'accès de l'ensemble de la population, et particulièrement des groupes vulnérables, tant à la connaissance et à la défense de leurs droits qu'au système judiciaire.

Une autre difficulté est liée au changement de procédure pénale. Depuis le 1^{er} janvier 2005 un nouveau système de procédure pénale à caractère accusatoire remplace progressivement le système en vigueur. Sa mise en place est étalée sur plusieurs années et se fait région par région. Contrairement aux avocats de la *Defensoria Publica*¹, les avocats indépendants ne reçoivent ni formation, ni documentation appropriée.

Face à ces difficultés, le manque d'organisations professionnelles amples et fortes, que ce soit sous la forme d'associations ou d'ordres, laisse les avocats sans protection, notamment en province. De plus, cet isolement rend difficile l'actualisation de leur formation professionnelle et empêche qu'ils remplissent leur rôle dans certains domaines d'activité. Le projet « Défense de la défense » est né pour permettre aux bénévoles d'ASFF de travailler aux côtés des avocats colombiens et de les aider à faire face à ces obstacles.

L'ensemble des actions du projet vise donc à améliorer la sécurité, l'indépendance et la formation des avocats ainsi qu'à faire reconnaître par les autorités et la société civile la légitimité de leur fonction et la nécessité de leur assurer une protection particulière en raison de leur rôle dans le développement de l'Etat de droit.

2. Description de l'action

ASFF est présent en Colombie depuis 2001 à la demande d'avocats colombiens en danger. De 2001 à 2003 s'est déroulée une phase de diagnostic, qui a permis de concevoir le programme « Défense de la défense » exécuté de 2003 à 2007 avec le soutien du MAE.

En défendant les avocats, le projet entend favoriser l'accès à la justice, à la connaissance et à la défense des droits de l'ensemble de la population à travers le service d'avocats libres et indépendants, qui jouissent des moyens et de la sécurité nécessaires à leur exercice professionnel.

- Missions internationales de recensement et d'accompagnement des avocats en danger (31 missions).
- Renforcement institutionnel de la profession à travers la constitution d'un réseau d'associations et de relais régionaux et la consolidation de la Maison de l'Avocat.
- Formations en matière d'organisation professionnelle, d'Instruments Juridiques Internationaux et de procédure pénale accusatoire (42 ateliers et séminaires).

Les acquis de cette phase sont importants - résumés en 4 points :

1. Création d'une banque de données sur les avocats menacés, assassinés ou disparus.
2. Création d'un réseau d'urgence international qui intervient lorsque cela est nécessaire et création d'un réseau de relais régionaux sur la quasi-totalité du territoire colombien.
3. La formation d'un groupe significatif d'avocats (476 participants) a été assurée dans toutes les régions où le nouveau système pénal a été mis en œuvre.
4. La « Maison de l'Avocat » fonctionne : elle gère les réseaux et les banques de données.

¹ Defensoria Publica ou Defensoria Del Pueblo : organisation publique qui veille au respect des droits des citoyens.

3. Réalisations en 2007

- **Les missions internationales**

En 2007, l'équipe d'avocats bénévoles Français d'ASFF en alliance avec des avocats Latino-américains ont réalisé 3 missions de longue durée sur l'ensemble du territoire Colombien. Chaque année, ces missions ont pour but de :

1. Recenser et accompagner les avocats colombiens confrontés à des problèmes de sécurité.
2. Sensibiliser les autorités locales et nationales à la légitimité de l'exercice de la fonction des avocats et à leur devoir d'assurer leur protection.
3. Renforcer les réseaux d'alertes et les activités de formation.

➤ Janvier (TUNJA, BUCARAMANGA et CUCUTA)

2 membres d'ASFF ont rencontré les défenseurs publics de Boyaca et de Bucaramanga ; la direction régionale du Parquet, le conseil régional de la Magistrature, le bureau du Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme ; et différentes associations d'avocats et de défenseurs des droits de l'Homme.

Les principales conclusions ont concerné les avocats menacés et le processus paramilitaire à Boyaca, le déplacement forcé et le processus de démobilisation et de réincorporation. Un travail de fond sur le suivi de cas d'avocats menacés a été privilégié, ainsi que l'analyse sociopolitique des cas.

➤ Mars (RIO HACHA, MONTERIA, SINCELEJO et VALLEDUPAR)

2 membres d'ASFF ont rencontré les différentes directions de la Magistrature et des parquets régionaux, de nombreux avocats menacés et des associations locales de défenseurs des droits de l'homme. Cette mission a été l'une des plus délicate, cette région étant particulièrement isolée et sous contrôle des groupes paramilitaires.

➤ Août (BOGOTA, YOPAL et MOCOA)

2 membres d'ASFF se sont rendus aux portes de l'Amazonie afin de rencontrer des associations qui avaient sollicitées l'assistance juridique d'ASFF et l'accès aux formations. Un excellent contact a été réalisé afin de pouvoir satisfaire la demande locale, notamment en termes de formation des avocats issus des communautés indigènes locales. D'autre part certains rendez vous ont pu être réalisés avec les autorités judiciaires locales afin d'alimenter les recherches réalisées en amont sur la situation de régions extrêmement isolées dans le pays.

Les informations récoltées pendant ces missions et relatives aux cas d'avocats en danger constituent la base du rapport annuel sur la situation des avocats en Colombie. Celui de 2007, est en cours d'impression.

- **Les formations**

Dans le cadre du programme « Défense de la défense » en Amérique Latine, Avocats Sans Frontières France est engagé depuis 2005 dans la formation et le renforcement des acteurs du système juridique colombien face à la réforme du code de procédure pénale lequel est devenu de type accusatoire.

La réforme du Code de procédure pénale, s'est ainsi engagée de manière décentralisée et de façon graduelle dans tout le pays. La mission d'ASFF a pour enjeu la formation complète et professionnelle aux techniques d'enquête, d'interrogatoire, de défense à l'audience et d'oralité, afin de garantir une pratique adéquate des avocats indépendants. Aucun programme national n'ayant prévu de former les avocats indépendants, l'ensemble des partenaires locaux a sollicité l'accompagnement et l'expertise d'ASFF tout au long de l'implantation de ce système, district par district, dans l'ensemble des juridictions du pays.

En 2007, le nouveau code de procédure pénale est entré en vigueur dans les districts judiciaires de Pasto, Villavicencio, Antioquia, Neiva, Popayan, Ibagué. A cela s'ajoutent chaque année des ateliers supplémentaires à Bogota, la capitale étant le plus important centre névralgique du système judiciaire du pays et où donc les besoins sont plus importants.

Huit ateliers, d'une semaine chacun, sur la réforme du code de procédure pénale ont donc été réalisés en 2007 et ont ainsi formé un nombre total de 272 avocats, venant s'ajouter aux 1300 avocats déjà formés au cours des 2 années précédentes.

VILLE	DATE	Nombre d'avocats formés
Bogotá	5 - 10 Mars	17
Pasto	26- 31 Mars	55
Villavicencio	25- 30 Juin	31
Bogotá	9 -14 Juillet	32
Antioquia	23 -28 Juillet	33
Neiva	13 -18 Août	47
Popayán	27 Août -1er Septembre	40
Ibagué	3 -8 Septembre	17
TOTAL		272

Depuis 2005, ASFF s'est ainsi allié à la Defensoria Publica, afin d'assurer les formations professionnelles décentralisées aux avocats indépendants, devenant ainsi les seuls opérateurs de référence dans le domaine en Colombie.

Comme convenu dans les accords pluriannuels, la Defensoría Publica met à disposition du projet ses formateurs et planifie avec ASF les actions de formation en fonction du calendrier d'entrée en vigueur de la réforme dans chaque district. Tandis qu'ASFF prend à sa charge les coûts de déplacements des formateurs, et assure par ailleurs la coordination des ateliers et séminaires de formation, ainsi que l'activation et la mobilisation de son réseau d'acteurs juridiques sur l'ensemble du territoire.

- **Le réseau d'urgence et la Maison de l'Avocat**

L'objectif du fonds de solidarité est de soutenir des cas extrêmes d'avocats menacés en raison de leur exercice professionnel, soit en les accueillant à la *Maison de l'Avocat à Bogota*², soit en leur permettant de quitter le territoire colombien pour un temps à l'aide de notre réseau de solidarité national et international et à l'aide de fonds spécifiques. D'autre part, ce fonds permet qu'une assistance juridique gratuite soit dispensée aux familles des avocats assassinés qui désirent réaliser une procédure devant les tribunaux.

En 2007, le fonds de solidarité a été utilisé afin de venir en aide à une avocate colombienne travaillant dans la zone de Pereira. Elle a trouvé refuge durant quelques semaines au sein de la Maison de l'Avocat et a participé à une mission de terrain. ASFF lui a versé un subside car elle ne pouvait plus travailler et rejoindre sa région.

Nous suivons également depuis 2001, le cas de l'avocate Alma Rosa JARAMILLO, assassinée à Carthagène.

Le suivi de l'ensemble des procédures d'instruction de ce cas a été réalisé dans le but de permettre à la famille de l'avocate de poursuivre en justice les présumés responsables de l'assassinat.

A ce jour, le procès a commencé et toutes les audiences sont suivies et défendues par un avocat colombien mis à disposition par ASFF.

La Maison de l'Avocat est le centre opérationnel des activités d'ASFF en Colombie ; ses services comprennent :

² Maison de l'Avocat à Bogota : Structure locale d'ASFF en Colombie.

- Un centre de documentation
- Un réseau d'urgence
- Un site Internet : www.casadelabogado-asf.org
- Une salle de réunion de plus de 60 places pour les séminaires de formations
- Plusieurs chambres aménagées et sous surveillance 24 heures sur 24

- **Les publications**

1/ Rapport annuel sur « La Situation des avocats en Colombie »

Depuis 2003, les missions réalisées ont permis l'élaboration d'un rapport annuel sur la situation des avocats en Colombie. La première édition, publiée en octobre 2003 en espagnol et français, a été présentée devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme. Chaque année, un rapport est réalisé et fait l'objet d'une actualisation permanente, donnant lieu à des suivis de cas sur plusieurs années.

Les données sont collectées auprès des avocats rencontrés dans les zones visitées, mais également auprès des avocats qui ont été localisés et avec qui une relation permanente est maintenue dans d'autres villes visitées les années antérieures ainsi que par un dépouillement systématique de la presse nationale, locale et des bases de données plus générales tenues par d'autres organisations.

Au cours des entretiens régulièrement réalisés avec les autorités - notamment judiciaires, régionales et nationales colombiennes, et plus particulièrement l'Unité des droits de l'Homme de la Fiscalía (Parquet) - ASFF présente les cas détectés et veille à ce que la justice les instruisse. D'autre part, chaque mission donne lieu à un entretien à l'ambassade Française à Bogota - partenaire technique et financier privilégié depuis le début des programmes d'ASFF en Colombie.

2/ Publication sur les droits de la défense et sur les ordres professionnels

Le congrès des avocats et le séminaire de fin d'année ont donné lieu à la création d'un groupe de travail sur les ordres professionnels et les droits de la défense. Un grand nombre de réunions, de conférences et de recherches ont eu lieu à la Maison de l'Avocat autour d'un avant projet de loi rédigé par le Ministère de la justice Colombien.

L'ensemble des documents de travail, de recherches et textes de références nationaux et internationaux ont été compilés et publiés afin de donner aux avocats tous les outils juridiques et documentaires relatifs à l'exercice des droits de la défense et l'organisation de la profession et diffuser ce débat auprès des bénéficiaires du projet, des partenaires institutionnels et la population civile notamment les étudiants en Droit. A cet effet, ASFF procède à une présentation de la publication à la Maison de l'Avocat et à une large diffusion de celle-ci.

3/ Code de procédure pénale commenté

Chaque année le code de procédure actualisé, commenté et accompagné de la jurisprudence des hautes cours est distribué gratuitement. Les participants aux formations en procédure pénale ont chacun reçu un exemplaire. Il en est de même pour des défenseurs publics, quelques agences de coopération et certaines universités où les événements ont eu lieu. Près de 600 codes ont été distribués sur cet exercice.

4. Perspectives pour 2008 : Phase finale des formations au Système Pénal Accusatoire et Expertise sur la formation d'ordres professionnels

1. En 2008, 5 nouvelles sessions de formation sont prévues dans les dernières régions d'implantation du code de procédure pénale accusatoire. Une sensibilisation à l'utilisation des Instruments Internationaux à la défense des victimes ainsi qu'aux mécanismes de la loi « Justice et Paix », dans le cadre de la procédure pénale, seront intégrés aux formations prévues en 2008.

2. La réalisation d'une expertise concernant les modalités de la création et de la mise en place d'ordres professionnels obligatoires pour les avocats, est un véritable aboutissement du travail de fond mené avec les partenaires associatifs et institutionnels depuis le début du projet.

3. Le premier Congrès National des avocats colombiens s'est déroulé le 14 décembre 2006 sous l'impulsion d'ASFF et de diverses organisations professionnelles. Une déclaration commune y a fait suite, souhaitant la mise en place législative d'ordres professionnels et créant une coordination nationale dont le plan de travail pour 2008 a été établi, le secrétariat technique étant assuré par ASFF. Un nouveau congrès est ainsi programmé cette année.

4. Les missions d'avocats internationaux et locaux et l'animation du réseau de solidarité afin d'assurer le suivi et l'assistance aux avocats menacés et/ou en danger.

5. Les partenaires du projet Colombie

- Ministère des Affaires Etrangères
- Premier Ministre
- Mairie de Paris
- Conseil National des Barreaux
- Barreau de Lyon, Barreau de Marseille, Barreau du Val de Marne, Barreau d'Angers, Barreau de Nantes, Barreau de Bobigny, Barreau de Rouen et Barreau de l'Essonne

6. Les membres de l'équipe Colombie

Françoise MATHE, Chef de projet bénévole
Magalie GRASSAUD et Sylvia MOREIRA, Coordinatrices du projet, salariées
Pascale TAELMAN, Chargée de mission bénévole
Flor TERCERO, Chargée de mission bénévole
Claudio PANDOLFI, Chargé de mission Argentin bénévole
Adriana GONZALEZ, Chargée de mission Colombienne bénévole
Hélène DIRIBARNE, Chargée de mission bénévole
Benoît ROUSSEAU, Chargé de mission bénévole
Pedro MAHECHA, Chargé de mission bénévole

7 membres du projet sont salariés en Colombie :
Julia MORA, Coordinatrice terrain
Pedro MAHECHA, Avocat
Natalia ERAZO, Assistante de coordination
Hasbleidy MUNOZ, Secrétaire comptable
Sécurité : Diego ERAZO, Diego ARDILLA et Juan Camilo VILLEGAS

■ Mission d'urgence en Libye

L'affaire des infirmières bulgares et du médecin palestinien
condamnés à mort puis graciés après 8 années de lutte.



©photos de Reuters

1. Pourquoi ASFF en Libye ?

En 1998, à Benghazi, des enfants libyens sont trouvés porteurs du virus du SIDA.

Le 9 février 1999, cinq infirmières et un médecin bulgares, ainsi qu'un médecin palestinien et huit Libyens sont arrêtés en Libye, accusés d' « *assassinat prémédité* » pour avoir provoqué « *une épidémie par injection de produits contaminés par le sida* » à l'hôpital pour enfants al-Fateh à Benghazi.

En février 2004, les accusés étrangers déclarent aux délégués d'Amnesty International que les aveux leur ont été extorqués sous la torture et qu'ils s'étaient ensuite rétractés en invoquant les violences.

Le 6 mai 2004, les cinq infirmières bulgares et le médecin palestinien sont condamnés à mort par le tribunal de Benghazi.

ASFF décide alors de proposer son concours aux avocats chargés de la défense du personnel médical afin que les accusés puissent bénéficier d'un procès équitable.

2. Descriptif de l'action

Pour venir en aide à ses innocents condamnés à mort, ASFF décide de s'appuyer sur des experts scientifiques de renom tel le Professeur Luc Montagnier découvreur du virus du SIDA, pour qu'ils témoignent devant le tribunal libyen, afin d'exclure la possibilité de contamination volontaire. En outre, certains enfants ont été contaminés avant même que les accusés commencent à exercer dans l'hôpital et d'autres n'ont jamais été soignés au sein des services dans lesquels les accusés ont travaillé.

Le 25 décembre 2005, la Cour suprême de Libye casse l'arrêt du 6 mai 2004 et renvoie le procès vers la Cour de Benghazi qui siègera à Tripoli. Le 11 mai 2006, a commencé le nouveau procès à Tripoli.

Mais le 29 août 2006, le procureur a requis la peine de mort.

Durant tout le procès, ASFF a activement participé aux travaux effectués pour la défense par les avocats bulgares et libyens tout en insistant fortement sur le non-respect des textes internationaux ratifiés par la Libye aussi bien sur la question de la torture que sur les procès équitables.

Le 6 décembre 2006, les travaux d'un groupe d'experts scientifiques ont été publiés par la revue « Nature » et ce nouvel élément a aussitôt été porté à la connaissance de la Cour par ASFF. Cette enquête innocente les accusés par une « preuve moléculaire » puisqu'elle affirme que « la probabilité que cette épidémie se soit déclenchée après l'arrivée des soignants est pratiquement de zéro ».

Le 19 décembre 2006, malgré ces nouveaux éléments de preuve, la Cour de Benghazi condamne les accusés à mort.

Face à une telle décision, ASFF a décidé de mobiliser l'opinion publique afin de soutenir ces 6 innocents et parvenir à leur libération.

Les avocats des accusés ont formé un pourvoi en cassation et ASFF a poursuivi son combat à leur côté au nom du respect des droits de la défense et du procès équitable.

3. Réalisations en 2007

- **Actions menées par les avocats de la défense**

Le procès devant la Cour Suprême a débuté le mercredi 20 juin 2007.

Les autorités libyennes n'ayant pas délivré les visas nécessaires, ce procès fût marqué par l'absence des avocats d'Avocats Sans Frontières France.

- **Actions de communication menées pour sensibiliser l'opinion publique**

2007 a marqué un tournant important dans cette affaire, notamment par la place prise par les efforts de communication afin de mobiliser l'opinion publique sur le sort tragique vécu par ces 6 innocents.

Ainsi, ASFF a œuvré à la diffusion régulière de communiqués afin de tenir informée la presse nationale et internationale, à la fois sur le cauchemar vécu par ces 5 femmes et cet homme, détenus torturés et violés depuis plus de 8 ans dans les geôles libyennes, mais aussi sur les difficultés rencontrées par les avocats de la défense pour essayer de sauver la vie de ces personnes innocentes condamnées à mort.

Parallèlement à cela, ASFF a travaillé en partenariat avec l'association française Communication Sans Frontières pour mettre en œuvre une campagne de communication à destination du grand public.

Ces efforts de communication, associés aux nombreuses autres actions menées par les associations et collectifs de soutien des 5 infirmières bulgares et du médecin palestinien, ont contribué à une prise de conscience collective de l'injustice vécue par ces 6 individus emprisonnés en Libye.

Ainsi, face à la pression politique et à la mobilisation croissante de l'opinion publique internationale, le 17 juillet 2007, le Conseil Supérieur des instances judiciaires libyen a décidé de commuer en peine de prison à perpétuité la peine de mort infligée aux cinq infirmières bulgares et au médecin palestinien.

Les efforts conjugués de l'Union Européenne et du Président de la République Française ont abouti à la libération : le 24 juillet 2007, les cinq infirmières bulgares et le médecin palestinien sont officiellement libérés après plus de huit longues années de procédures et de souffrance. Les accusés laissent éclater leur joie et leur soulagement, comme leurs avocats et les quatre défenseurs français, membres d'ASFF.

Le monde entier s'est ému du sort des infirmières et du médecin ; la mobilisation internationale s'est avérée cruciale dans cette affaire.

- **Actions menées par ASFF pour la libération**

Cette affaire au dénouement heureux ne doit pas faire oublier les 8 ans de calvaire vécus, ni les nombreuses difficultés rencontrées par ASFF pour appliquer le droit à une justice pour tous dans ce pays où les droits de l'Homme sont encore aujourd'hui trop souvent bafoués.

Rappelons que :

- ASFF a été sollicité dans cette affaire à un moment où l'histoire de ces 6 détenus était encore méconnue de la communauté internationale.
- ASFF a du faire face aux nombreux obstacles mis en place par les autorités libyennes (refus de visas, violation du droit de la défense des accusés, etc.)
- ASFF a du saisir les institutions internationales en les informant du procès, des atteintes portées aux droits des détenus et du refus de la justice libyenne d'établir, grâce à une expertise médicale indépendante, les causes de l'épidémie.
- ASFF, avec l'appui de ces mêmes institutions, a du alerter les médias, la communauté scientifique, les instances politiques et judiciaires en faisant pression jour après jour et sans relâche jusqu'au jour du dénouement de cette affaire qui restera pour ASFF comme un souvenir douloureux.

- **Actions menées par ASF depuis la libération**

Après leur libération effective le 24 juillet 2007, ASFF a maintenu un contact régulier avec les cinq infirmières bulgares Valya Cherveniyashka, Nasya Nenova, Valentina Siropulo, Kristiana Valcheva, Snezhana Dimitrova et le médecin palestinien, naturalisé bulgare, Ashraf Joumaa al-Hajouj.

Le Président d'Avocats Sans Frontières France a pu rencontrer les soignants tout justes libérés. A cette occasion, ces derniers lui ont fait part de leur souhait de venir en France pour rencontrer et remercier tous ceux qui les ont soutenus et aidé pendant ces 8 années de calvaire en Libye :

Ainsi, l'équipe d'ASFF a travaillé pendant des semaines à l'organisation de leur venue en France, prévue le 10 décembre 2007. En effet, cette date avait été choisie pour sa valeur symbolique car date d'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Malheureusement, et comble du cynisme, cette date s'est avérée celle où le colonel Kadhafi arrivait en visite officielle en France.

Conséquence de cette triste coïncidence, la veille de leur arrivée, les 6 invités d'ASFF informe l'association qu'à leur grand regret, ils se voient dans l'obligation d'annuler leur visite.

Ainsi, alors qu'Avocats Sans Frontières France s'apprêtait à fêter la venue des ces 6 personnes pour célébrer ensemble leur liberté retrouvée et les droits de l'Homme, l'association a du annuler toutes les cérémonies prévues pour leur venue en France.

L'une des infirmières a elle-même expliqué : « *nous ne voulons pas que l'assassin et ses victimes se croisent à Paris* ». Néanmoins, cette visite est reportée à une date ultérieure, garantissant leur sérénité et le respect des épreuves qu'elles ont subies.

4. Perspectives pour 2008 : Pour que soit enfin reconnue leur innocence

Le 12 décembre 2007, Avocats Sans Frontières France dépose une plainte contre le colonel Kadhafi ainsi que cinq policiers haut gradés pour « actes de viols et de tortures ».

Cette plainte a été déposée avec constitution de partie civile, à la demande du médecin palestinien, Ashraf Joumaa al-Hajouj, qui déclare avoir été victime de tortures à l'électricité et d'agressions sexuelles.

L'instruction est à l'heure actuelle en cours.

Parallèlement à cela, les avocats d'ASFF travaillent pour que soit enfin reconnue leur innocence. En effet, depuis le 24 juillet 2007, ils sont libres, car ont pu bénéficier de la clémence de l'Etat bulgare à leur égard, mais cela ne veut pas dire qu'ils aient pour autant été reconnus innocents des actes qu'il leur était reprochés et pour lesquels ils ont à deux reprises étaient condamnés à mort.

Ainsi, Avocats Sans Frontières France a réitéré son soutien aux victimes et a réaffirmé sa détermination à les assister par tous les moyens juridiques jusqu'à la reconnaissance de leur innocence, dernier souhait de ces 6 personnes détruites par une terrible injustice...

5. Les partenaires de la mission d'urgence en Libye

Le projet est soutenu par le Groupement d'Intérêt Economique Avocat :

- Conseil National des Barreaux
- Barreau de Paris
- Conférence des Bâtonniers

Le projet est mené en collaboration avec :

- Mairie de Toulouse
- Mairie de Paris
- Barreau de Paris
- Conseil de l'Europe
- Collectif SIBEL
- Communication Sans Frontières
- Ensemble Contre la Peine de Mort

6. Les membres de la mission d'urgence en Libye

François CANTIER, avocat de la défense

Antoine ALEXIEF, avocat de la défense

Ivan PANEFF, avocat de la défense

Elodie HERISSON, en charge de la communication et des relations presse

Elise THIEBAUT, journaliste, spécialiste de la communication

Yana KOLEVA, assistante de François CANTIER, chargée de l'affaire

Julia HERAUT, assistante de François CANTIER, chargée de l'affaire



■ Mission d'urgence en Chine

Assurer la défense des citoyens chinois
et soutenir leurs défenseurs.



©photos de Reuters

1. Pourquoi ASFF en Chine ?

En raison des nombreuses atteintes aux droits de l'Homme commises par la Chine, Avocats Sans Frontières France a décidé de réagir :

- Peine de mort : la Chine exécute chaque année davantage de condamnés que l'ensemble des autres pays de la planète - près de 10 000 exécutions par an.
- Torture : infligée aux personnes détenues en raison de leur activité en faveur des droits de l'Homme.
- Rééducation par le travail : détention décidée par les autorités administratives, sans inculpation ni procès et dans des conditions extrêmement difficiles.
- Atteintes à la liberté d'expression.
- Persécutions liées aux croyances religieuses non autorisées par le gouvernement.

D'abord en février, puis en octobre 2007, des membres d'Avocats Sans Frontières France rencontraient à Paris des avocats chinois : Mo Shaoping, Li Jinsong et Teng Biao.

Ces trois avocats sont emblématiques de la défense des droits fondamentaux dans leur pays.

Au cours de ces rencontres, ces trois défenseurs des droits de l'Homme chinois avaient exprimé leurs besoins en matière d'échange, de partage de connaissances et d'expérience avec des confrères occidentaux. Par la même occasion, ils avaient fait part du profond état d'isolement dans lequel ils se trouvaient et dont ils souffraient. Enfin, ils ont souhaité alerter les membres d'ASFF sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession, du fait de l'absence d'indépendance de la profession et de la justice en général.

Pour toutes ces raisons, ASFF a décidé de répondre à l'appel lancé par les avocats chinois, pour leur venir en aide et par la même, tenter d'améliorer le respect des droits de l'Homme.

2. Descriptif de l'action

L'Objectif principal d'Avocats Sans Frontières France en Chine est de contribuer à assurer la défense des citoyens poursuivis pour faire usage de libertés pourtant constitutionnellement reconnues et soutenir leurs défenseurs (soutenir les avocats en situation difficile du fait de l'exercice de leur profession et les aider à sortir de leur isolement en développant une coopération avec eux).

François CANTIER, Président d'ASFF explique :

« La situation des droits de l'Homme en Chine est difficile. Pour Avocats Sans Frontières France, il s'agit d'hommes et de femmes clamant leurs libertés, que le pouvoir cherche à écarter par des processus judiciaires. Nous devons les défendre ! Le droit d'ingérence et le devoir de protéger sont désormais acquis. »

3. Réalisations en 2007

Pour concrétiser les axes de coopération évoqués, ASFF a dépêché une mission d'urgence en Chine du 7 au 17 décembre 2007 avec un double objectif :

1. Une évaluation des besoins, évaluation de la faisabilité de ce projet d'échange et de soutien aux avocats chinois menacés dans l'exercice de leur profession, et le développement de contacts à cette fin.
2. Une intervention d'urgence visant à obtenir des informations sur la situation de certains avocats persécutés en raison de leur implication sur des dossiers dits « sensibles » : Gao Zhisheng, Li Heping, Wang Sen, Chen Guangcheng.

Les deux chargés de mission d'ASFF, Michèle STERN et Siamak MOSTAFAVI, ont rencontré à Beijing, Shanghai, Nanjing et Hong-Kong des confrères, des universitaires, des représentants d'institutions et d'Organisations Non Gouvernementales.

Les avocats chinois ont renouvelé leur souhait de coopération avec les avocats occidentaux dans les domaines des droits de la défense, des pratiques professionnelles et ordinaires et des droits de l'Homme.

Ainsi, l'idée est de concrétiser cette coopération par le biais de cycles de conférences.

Enfin, il est important de souligner que les avocats chinois, rencontrés lors de cette mission, n'ont pu échanger librement sur les cas évoqués par peur de répression de la part des autorités de leur pays.

4. Perspectives pour 2008 : Améliorer la défense

Trois axes d'intervention ont été identifiés :

1. Des actions de défense immédiate.
2. L'organisation de conférences et d'activités de formation.
3. Le développement d'un réseau et la mutualisation d'informations.

L'organisation d'une première conférence paraît appropriée en tant qu'étape préliminaire d'un travail en Chine, afin de permettre aux membres d'ASFF de se familiariser davantage avec l'environnement. La préparation de celle-ci permettra de communiquer et de travailler sur place avec les avocats chinois sur les cas qu'ils ont portés à la connaissance des avocats bénévoles d'ASFF.

5. Les partenaires de la mission d'urgence en Chine

Le Groupement d'Intérêt Economique Avocats :

- Conseil National des Barreaux
- Barreau de Paris
- Conférence des Bâtonniers

6. Les membres de la mission d'urgence en Chine

Michèle STERN, responsable de projet
Siamak MOSTAFAVI, avocat bénévole
Ivan PANEFF, avocat bénévole
Diane SENECHAL, avocate bénévole
Anne FONTANILLE, avocate bénévole
Aude KESZLER, avocate bénévole
Christine MARTINEAU, avocate bénévole
Delphine MAMOUDY, avocate bénévole
Lydia PACHECO, élève-avocate bénévole



II - LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE D'ASFF

Avocats Sans Frontières France

Calendrier des Formations 2007

Instruments Juridiques Internationaux -IJI

Cour Pénale Internationale

Formation de Formateurs IJI Fondamentaux

Formation de Formateurs IJI Renforcement

Formation de Formateurs IJI Consolidation




 AVOCATS SANS FRONTIERES
 France

Pour vous inscrire :
 tél. + 33 5 34 31 17 83
 fax + 33 5 34 31 17 84
 eherisson_asf@yahoo.fr

janvier l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	février l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	mars l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
avril l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	mai l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	juin l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
juillet l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	août l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	septembre l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
octobre l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	novembre l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	décembre l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

ASF France, 35 rue Ozenne, 31000 Toulouse – tél. + 33 5 34 31 17 83 – fax +33 5 34 31 17 84

■ La formation professionnelle des acteurs locaux

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASFF est reconnue comme organisme de formation par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (n° 73310334631).

La formation constitue à la fois un outil visant à l'autonomisation des partenaires locaux et un instrument privilégié permettant à l'association de développer la qualité et l'efficacité de ses actions.

1. Les formations se déroulent sur deux axes

1. Les formations qui font partie intégrante des programmes que développe ASFF dans divers pays sont à destination des praticiens locaux du droit et de la justice et sont construites sur la base du double objectif du renforcement des capacités des acteurs locaux et leur autonomisation en la matière.
2. Les formations continues des praticiens intervenant dans l'action d'ASFF. Tous les intervenants dans les actions d'Avocats Sans Frontières France suivent un cursus de formations permettant de constituer un socle commun sur la méthodologie d'intervention d'ASFF et de renforcer l'efficacité des interventions.

2. Le cursus de formation comprend trois grandes thématiques

- **Formation des formateurs**

Les intervenants d'Avocats Sans Frontières France sont amenés à participer à des missions de formation, le plus souvent, en dehors des frontières de leurs pays. La formation de formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique et une maîtrise de la pédagogie spécifique des adultes.

Elle permet aussi de les préparer à l'intervention dans des contextes divers par l'initiation à la « négociation » interculturelle. Dans les contextes d'intervention d'ASFF, un noyau d'acteurs locaux est généralement formé à devenir formateurs pour poursuivre l'objectif de l'autonomisation des praticiens locaux.

La formation de formateurs complète comprend trois niveaux :

- Niveau 1 : LES FONDAMENTAUX.
Ce niveau permet d'acquérir les bases indispensables à l'action de formation et à la distinguer des exercices tels que l'enseignement, la conférence, etc.
- Niveau 2 : LE RENFORCEMENT.
Il permet de développer les capacités à concevoir une formation, à établir le cahier de charges d'une formation et à le mettre en œuvre.
- Niveau 3 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION.
Il permet d'éprouver sa pratique de formateur et de l'améliorer.

- **Formation à l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux (IJI) protecteurs des droits de l'Homme**

Les textes internationaux protecteurs des droits de l'Homme ont la particularité de ne pas simplement créer des obligations réciproques entre Etats comme les traités internationaux classiques, mais de véritables obligations de l'Etat envers les individus, ceux-ci pouvant s'en prévaloir tant devant les juridictions nationales qu'internationales.

La formation sur ce thème prépare les praticiens du droit et de la justice à l'identification de ces textes, à la connaissance de leur contenu et à leur utilisation devant toutes les instances nationales et internationales appropriées. Cette formation permet également à ASFF de promouvoir les principes des droits de l'Homme qui sont au cœur de son action.

- **Formation à l'intervention devant les juridictions pénales internationales et principalement la Cour Pénale Internationale (CPI)**

Avocats Sans Frontières France, à travers plusieurs de ses membres, a acquis un savoir et un savoir-faire utiles dans le domaine des juridictions pénales internationales. L'intervention régulière des avocats membres de l'association devant ces instances, dès les premières heures, a permis de développer une expertise sur les procédures en vigueur devant ces juridictions.

La formation sur la Cour Pénale Internationale permet de partager cette expertise avec d'autres praticiens qui souhaitent intervenir devant ces juridictions ou qui s'y intéressent à des degrés divers. Elle permet notamment aux avocats de pouvoir s'adapter aux procédures particulières des Tribunaux Pénaux Internationaux et de la CPI souvent fort différentes des procédures qu'ils connaissent en droit interne.

Avocats Sans Frontières France a développé une véritable ingénierie pédagogique adaptée à la formation des adultes et aux techniques d'animation de groupe. Conçue sous la forme de la formation-action, elle fait appel à des méthodes pédagogiques spécifiques, dynamiques et interactives qui permettent aux stagiaires d'optimiser l'acquisition des savoirs et savoir-faire utiles à leur propre pratique.

Les formateurs sont toujours des praticiens, ayant une riche et forte expérience, qui s'adressent à d'autres praticiens. Il s'agit de formateurs professionnels ou de praticiens du droit ayant suivi la formation de formateurs et unanimement reconnus dans leur domaine de pratique.

■ Formations ASFF : réalisations en 2007

1. Calendrier des formations dispensées en 2007

Le tableau des réalisations ici présenté n'intègre pas les formations dispensées dans le cadre spécifique des missions de solidarité internationale d'ASFF. Ces actions spécifiques sont évoquées dans le cadre des programmes concernés dans le présent rapport.

Intitulé de la formation	Dates de la formation	Nombre de jours	Nombres de stagiaires
Formation de formateurs : Fondamentaux			
Session 1	16-17 février et 16-17 mars	4	20
Session 2	23, 24, 25 et 26 mai	4	16
Session 3	12,13 et 19,20 octobre	4	3
Formation de formateurs : Renforcement			
Session unique	29, 30 novembre et 1 ^{er} décembre	3	14
Formations aux IJI protecteurs des droits de l'Homme			
Session 1	27 avril et 4 mai	2	9
Session 2	5 et 6 octobre	2	14
Formation à l'intervention devant la CPI			
Session 1	26, 27, 28 avril	3	5
Session 2	22, 23 et 24 novembre	3	21
TOTAL		24	102 stagiaires

2. Bilan de l'action de formations en 2007

L'année 2007 aura été l'une des plus riches en matière de formation. Outre les actions décrites ici, il convient d'ajouter des actions de formations préparatoires aux missions de formation dans les programmes Cambodge, Nigeria et Afrique Francophone.

Au cours de ces sessions d'accompagnement, ce sont plus de 30 acteurs d'ASFF qui ont bénéficié de la supervision et de l'encadrement de l'équipe de formation conduite par Marie-José CANTIER, spécialisée en ingénierie pédagogique.

Les formations mentionnées auront également été un cadre approprié d'interactions culturelles avec une forte diversité des formateurs et des stagiaires venus de : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Canada, Comores, Congo, France, Mali, République Démocratique du Congo et Sénégal.

- **Du point de vue des formateurs**, la formation est plus que jamais le cadre privilégié pour la préparation des interventions d'ASFF. Elle a permis par exemple de former en 2007 une vingtaine d'acteurs d'ASFF intervenant dans le programme de l'association au Nigeria. La formation des formateurs est en passe de devenir une véritable « école des cadres bénévoles de l'association ». Nombre de nouveaux membres qui s'investissent dans l'association ont pu être rapidement préparés à mener des missions. Le brassage observé lors de la formation se poursuit également lors des missions de terrain, les personnes ayant suivi les mêmes stages se retrouvant parfois ensemble lors de ces missions.

- **Du point de vue des stagiaires**, le sentiment de satisfaction est très largement dominant. Sur une échelle de 1 (non satisfaction) à 6 (plus grande satisfaction) les formations d'ASFF obtiennent une moyenne générale de 5 (grande satisfaction). Un très grand nombre de stagiaires plébiscite les méthodes de formations d'ASFF et estime qu'ils ignoraient en grande partie, avant la formation, les apports reçus lors de celle-ci. Les stagiaires plébiscitent également le caractère résolument pratique des formations en estimant que celles-ci vont changer leur pratique professionnelle.

■ Formations ASFF : perspectives pour 2008

AVOCATS SANS FRONTIÈRES France - Formations 2008

LÀ OÙ LA DÉFENSE N'A PLUS LA PAROLE...



11-12 avril :
Formation aux Instruments Juridiques Internationaux (IJI)* - à Toulouse

21-22-23-24 mai :
Formation de Formateurs aux IJI (niveau 1) - à Sommières

05-06-07 juin :
* Formation aux procédures de la Cour Pénale Internationale* (CPI) - à Toulouse

10-11 octobre :
Formation aux Instruments Juridiques Internationaux (IJI)* - à Paris

6-7-8 novembre :
Formation de Formateurs aux IJI (niveau 2) - à Paris

20-21-22 novembre :
* Formation aux procédures de la Cour Pénale Internationale* (CPI) - à Paris

* formations homologuées par le CNB



formations@avocatssansfrontieres-france.org
 Avocats Sans Frontières France - 35 rue Organe - 31000 Toulouse (France)
 Tel. +33 (0)5.34.31.17.33 - Fax. +33 (0)5.34.31.17.24

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6				1	2	3				1	2			
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23
28	29	30	31	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	31				

AVRIL							MAI							JUIN						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4				1	2		
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	30				

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	29	30								

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28		

1. Calendrier des formations prévues pour 2008

Formations de formateurs aux Instruments Juridiques Internationaux :

- Fondamentaux session 1 - Paris : 7, 8 mars et 11 avril
- Fondamentaux session 2 - Sommières : 21, 22, 23 et 24 mai
- Renforcement : session unique - 6, 7 et 8 novembre

Formation aux IJI protecteurs des droits de l'Homme :

- Session 1 - Toulouse : 11 et 12 avril
- Session 2 - Paris : 10 et 11 octobre

Formation à l'intervention devant la CPI :

- Session 1 - Toulouse : 5, 6 et 7 juin
- Session 2 - Paris : 20, 21, 22 novembre

Outre ces 10 sessions de formations déjà programmées, Avocats Sans Frontières France compte développer au cours de l'année 2008 des formations délocalisées au sein de différents Barreaux ainsi que des séances de sensibilisation dans les Barreaux et écoles de formations des jeunes avocats. De nouveaux modules de formations sont également en développement au regard des besoins exprimés par les Barreaux.

Il s'agit essentiellement de deux nouvelles thématiques :

1. L'application des règles du droit à un procès équitable.
2. L'utilisation de la convention européenne des droits de l'Homme en droit interne et européen.

Les premières formations sur ces nouvelles thématiques plus spécifiques sont envisagées au cours de l'année 2008. Par ailleurs, ASFF poursuivra ses actions de formation au sein de ses différents programmes et projets : Cambodge, Colombie, Nigeria, Afrique Francophone, etc.

2. Renforcement des capacités du personnel

La formation est l'instrument privilégié du développement d'Avocats Sans Frontières France. C'est pourquoi l'association tient à la formation des bénévoles aussi bien au plan juridique que méthodologique. Cette préparation est le préalable à tout engagement dans les actions de l'association. Outre les formations des bénévoles, l'association développe également la formation de son personnel. Les salariés sont ainsi invités à participer aux formations dispensées par l'association, mais aussi à suivre des formations professionnelles dispensées par d'autres instituts et adaptés aux besoins de chacun.

Ainsi en 2007, le personnel salarié a suivi les formations suivantes :

- Hugo Moudiki JOMBWE, Directeur :
 - o formation de formateurs niveau 1 et 2 : 50 heures
- Caroline VAUTRIN, Coordinatrice Asie :
 - o formation de formateurs, niveau 1 et 2 : 50 heures
- Alix ARQUILLIERE, Coordinatrice Afrique :
 - o formation de formateurs, niveau 1 : 28 heures
- Elodie HERISSON, Chargée de communication :
 - o Formation webmaster, création et animation de sites Internet : 15 heures
 - o Participation aux « bancs de la communication : techniques de communication adaptées au monde associatif » : 14 heures
- Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER, Gestionnaire financier :
 - o gestion des associations : 130 heures.

L'effort sur la formation du personnel sera poursuivi en 2008.

Des besoins ont été répertoriés et la recherche des moyens est en cours. Un programme de formation en vue du renforcement des capacités professionnelles de l'ensemble du personnel est en cours d'élaboration et s'étalera sur toute l'année.

Le personnel d'ASFF pourra également bénéficier des actions de renforcement dans le cadre des partenariats en cours notamment avec Microsoft France et avec les cabinets internationaux d'Avocats Clifford Chance et Allen & Overy.

Les formations du personnel viseront essentiellement les axes de gestion de projets, évaluation, recherche de financement, gestion des ressources humaines et le management d'associations. Des formations linguistiques et en gestion d'outils multimédia y seront associées selon les besoins.

III – Événements ASFF

■ Événements 2007

En organisant ou en participant aux événements « droits de l'Homme », ASFF s'insère chaque année dans le réseau international de solidarité

1. Troisième congrès mondial contre la peine de mort

ASFF a participé au 3^{ème} congrès mondial contre la peine de mort qui a eu lieu les 1^{er} et 2 février à Paris.

Durant le congrès, un focus a été fait sur « L'affaire des infirmières bulgares et du médecin palestinien emprisonnés en Libye » en présence de membres d'ASFF, de T.Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et du Dr D.Butler, Reporter de la revue *Nature*.

Cette rencontre a permis aux avocats présents de toucher l'opinion publique et les médias en invoquant les problèmes liés à cette affaire, comme la responsabilité des autorités libyennes, le non-respect des droits de la défense et l'absence de procès équitable et juste tout en rappelant les enjeux économiques et politiques.

Parmi les thèmes abordés, il y a eu celui du rôle de l'avocat face à la peine capitale. Sur les plans éthique, moral et professionnel. Plusieurs avocats ont évoqué leurs combats actuels pour l'abolition de la peine de mort, donnant pour exemples des cas de condamnation dans de nombreux pays comme les Etats-Unis, la Chine, la Mauritanie ou encore le Japon.

Avocats Sans Frontières France en a profité pour évoquer son intervention au Nigeria, où les condamnations à mort sont quotidiennes, en apportant une aide et un soutien aux avocats qui défendent les condamnés à la peine capitale.

Le bilan de ce congrès a révélé que les avocats ont un rôle clef en matière de défense des droits de l'Homme, mais il ne faut pas négliger non plus le soutien considérable des médias et de la société civile pour les organisations internationales oeuvrant à la défense des droits de l'Homme. Ils sont le lien qui permet de rallier le public aux causes défendues par ces organisations.



2. Journée des associations

Le 3 juillet, ASFF a participé à la journée des associations organisées par le Barreau de Paris.

L'association disposait d'un stand pour présenter ses activités principalement aux avocats du Barreau de Paris, venus là pour suivre des formations.

Cette participation a permis à ASFF le maintien de bonnes relations avec le Barreau de Paris, et ainsi de donner par la même occasion de la visibilité sur ses actions auprès des avocats parisiens. De plus, cette journée a permis aux membres de l'association présents ce jour là de rencontrer les autres acteurs de la vie associative liés au Barreau de Paris, dans le but de tisser de nouveaux liens.



3. Présentation de l'ouvrage du Barreau des Hautes Alpes

Le 11 septembre, le Barreau des Hautes-Alpes a publié un ouvrage : « La Petite Histoire du plus haut Barreau de France ».

Madame Le Bâtonnier Micheline CANELLAS a réalisé un ouvrage retraçant la vie du Barreau des Hautes-Alpes de 1830 à nos jours. La profession d'Avocat a connu, au même titre que la société civile, une évolution et une modernisation profonde au cours des dernières décennies. Pour autant, les Barreaux de France, et plus particulièrement le Barreau des Hautes-Alpes, ne souhaitent pas faire abstraction de leurs racines. Le Barreau des Hautes-Alpes, qui a pleinement contribué à l'édification et à la modernisation de la profession, a en effet une histoire riche, jalonnée d'anecdotes.

L'intégralité des bénéfices liés à la commercialisation de cet ouvrage seront reversés à l'association Avocats Sans Frontières France : « *La tâche pour ASF France est encore longue, nous espérons modestement les aider* ».

Cette initiative du barreau des Hautes Alpes a pu témoigner à la fois de sa solidarité envers ASFF mais aussi, et par la même, de son engagement en faveur des droits de l'Homme.



4. Sortie du film : Le Dernier Voyage du Juge Feng

Un film de Liu Jie - Sortie le 3 octobre 2007

Un tribunal ambulant suit les chemins sinueux de la région pour sa tournée annuelle. Feng, la bonne cinquantaine, est le juge. Son assistante Tante Yang, de la tribu des Moso, est à la veille de la retraite. Ils sont accompagnés du jeune juge Ah-Luo, de la tribu Yi qui fait sa première tournée. Ils voyagent en compagnie d'un vieux cheval qui transporte les dossiers et toutes leurs affaires.

Dans un village Pumi, Feng doit régler un problème autour d'une tombe saccagée par des cochons. Ah-Luo perd malencontreusement l'emblème national, le symbole de l'autorité de l'état dans l'auge des cochons, le juge et son équipe doivent demander de l'aide à la chef du village.

ASFF fût sollicité pour parrainer la sortie de ce magnifique long-métrage métrage sur l'histoire d'un juge ambulant en Chine.



5. Conseils d'administration et Bureaux des acteurs d'ASFF

En 2007, de grands rassemblements, tels que les Conseils d'administration, Assemblées générales et autres réunions de travail ont permis aux acteurs d'ASFF de se réunir pour réfléchir ensemble au devenir de l'association.

- **Conseil d'Administration - 24/04/07 : Bilan des activités 2006 de l'association**
 - Présentation du nouveau directeur d'ASFF Hugo JOMBWE-MOUDIKI
 - Compte-rendu des activités 2006 de l'association et focus sur les projets
 - Perspectives : mise en place de nouveaux projets
 - Les partenariats, bilans et perspectives
 - Présentation du partenariat avec l'Ecole des Droits de l'Homme
 - Proposition faite au GIE du barreau français pour constituer un fonds d'urgence
 - Proposition du siège : quelques outils pour améliorer le suivi des projets
 - Coordination des différentes actions d'ASFF
 - Les actions de communication : quel bilan et comment les améliorer ?

- **Assemblée Générale – 27/10/07 : Plan d'action pour 2008**
 - Présentation du rapport moral de l'année 2007
 - Présentation des comptes 2006 et de la situation financière de 2007
 - Plan d'action pour 2008
 - Election des membres du Conseil d'Administration
 - Clôture de l'Assemblée Générale

- **Réunion des acteurs - 15 et 16 /09/07 : travaux dirigés sur les projets en cours**

Cette retraite de deux jours a rassemblé l'ensemble des bénévoles et salariés d'ASFF participants aux actions d'ASFF. Elle a été constituée par des moments de réflexion, de propositions et d'actions sur les thèmes majeurs de l'Association.

- **Conseil d'Administration - 27/10/07 : Election du Président de l'association**
 - Election du président.
 - Discussion sur le plan d'action.
 - Questions diverses.

Notons enfin, que grâce au soutien financier des bénévoles et du travail du service communication d'ASFF, l'association dispose désormais d'un nouveau site Internet :
www.avocatssansfrontieres-france.org

■ Evènements en 2008

L'année 2008 sera riche d'événements : ASFF fêtera simultanément les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ses 10 ans d'existence...



1. Les manifestations auxquelles ASFF prendra part

2008 sera une année majeure dans l'histoire de l'association.

Cette année sera marquée par de nombreux événements (séminaires, colloques, forum, conférences, etc.) sur la thématique des droits de l'Homme. ASFF sera présente aussi souvent que possible et profitera de sa présence pour rassembler autour les acteurs du monde juridique et judiciaire national et international afin de célébrer avec eux ses 10 années d'existence et d'action.

- **ASFF participera aux différents colloques, conférences et rassemblements internationaux :**
 - **13/03/08 : Pour célébrer la journée de la femme, le Conseil régional Midi-Pyrénées organise un colloque.**
Le thème principal sera « Femmes et Religions ». Aux côtés d'autres associations, ASFF, en la présence de son Président Me Cantier présentera l'expérience de l'association sur cette thématique. En 10 années d'existence, ASFF a, à de nombreuses reprises, eu l'occasion de mesurer l'impact de la religion sur les femmes. Ainsi, Me Cantier en profitera pour faire un focus sur le cas des femmes nigérianes dans les Etats du pays régis par les lois islamiques de la Charia
 - **30/06/08 : ASFF participera au Forum mondial des droits de l'Homme à Nantes.**
Ce forum a pour objectif d'aider à la constitution ou au renforcement des réseaux de solidarité indispensables à la protection, au respect et à l'application des droits de l'homme, dans le monde entier. Cette rencontre bénéficie du soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'Organisation internationale de la francophonie.
 - **Du 16 au 18/10/07 : ASFF participera à la 4^{ème} Convention nationale des avocats qui se tiendra à Lille.**
Avocats Sans Frontières France interviendra lors de ce forum par le biais de son président, François Cantier.
 - Enfin, la date du 10 décembre sera marquée par le soixantième anniversaire de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et pour cette occasion, ASFF s'associera avec l'Ecole des Droits de l'Homme afin de fêter cet événement sur tout le territoire.

- **L'anniversaire de l'association :**

- Le 27 avril marquera les 10 ans officiels de la création de l'association Avocats Sans Frontières France.
- Durant le mois d'octobre, une grande célébration sera organisée à Toulouse dans le but de fêter les 10 ans d'existence de l'association. L'objectif général de cet anniversaire sera de faire connaître nos actions actuelles et passées menées à travers les cinq continents.
Plus précisément, nos objectifs spécifiques sont :
 - Faire connaître aux professionnels et à l'opinion publique les actions de solidarité entreprises par ASF F.
 - Intéresser les opérateurs économiques aux niveaux régional, national et international au soutien de nos actions futures.
 - Développer des partenariats avec les associations, les institutions, et le monde économique aux niveaux national et international.

2. L'équipe du siège ASFF en 2008

Directeur :

Hugo MOUDIKI JOMBWE

Coordinatrice Amérique Latine et Chargée de formation :

Sylvia MOREIRA

Coordinatrice Afrique :

Alix ARQUILLIERE

Coordinatrices Asie :

Bénédicte BOURGEON / Aurélie CEBE

Gestionnaire financier :

Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER

Chargée de communication :

Elodie HERISSON

Soulignons enfin, les présences au siège de nombreux stagiaires et bénévoles qui travaillent aux côtés des salariés tout au long de l'année et qui apportent une aide considérable à l'équipe d'Avocats Sans Frontières France.